



Version 2.1 du
Programme
FEDER-FSE+
Grand Est
2021/2027



Préambule

Cette deuxième version du Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 intègre les remarques formulées dans le cadre de la consultation écrite du Comité de suivi des fonds européens de septembre 2020 mais également celles établies, à ce stade, par la Commission européenne ainsi que les premières recommandations identifiées dans le cadre des travaux en cours d'élaboration de l'Evaluation Stratégique Environnementale.

Ce document est le fruit des travaux initiés à l'été 2019 et capitalise sur le diagnostic interfonds validé en mars 2020 ainsi que sur les différentes réunions et ateliers thématiques conduits avec le partenariat régional.

Les avis et remarques du partenariat seront pris en compte dans le cadre des différentes consultations à venir en vue de finaliser ce programme dans l'objectif d'un dépôt officiel auprès de la Commission européenne dès le cadre budgétaire et réglementaire 2021/2027 adopté par le Parlement européen. Le Comité de suivi sera naturellement consulté au préalable. Une fois la version finale officiellement déposée, une phase d'itération avec la Commission européenne pouvant encore faire évoluer le document est attendue.

Cette deuxième version du programme présente les éléments suivants :

- La stratégie du programme,
- L'architecture financière des enveloppes FEDER et FSE+ qui seront dédiées au Grand Est sur base d'une enveloppe indicative pouvant évoluer jusqu'à l'adoption du cadre budgétaire européen,
- Les fiches descriptives des actions soutenues par objectif spécifique avec précision, le cas échéant, des lignes de partage entre le FEDER, le FSE+ et le FEADER.

Pour mémoire, l'objectif spécifique 2.8 (mobilité multimodale urbaine durable) défini dans la fiche B6 n'a pas été, en l'état du projet de cadre réglementaire proposé par la Commission européenne, identifié comme une priorité pour la France métropolitaine. A ce jour, les perspectives de validation de l'ouverture de cet objectif spécifique par la Commission européenne demeurant incertaines, il est proposé de répartir les actions prévues au sein de cet objectif dans d'autres objectifs spécifiques (numérique dans la fiche A2, stations d'avitaillement dans la fiche B2 et intermodalité dans la fiche D1).

Il convient également de préciser que le nombre de caractères imposés par rubrique est limité par le modèle de programme prévu par le projet de cadre réglementaire européen. Certaines parties pourraient donc être résumées afin de respecter ce cadre.

Le Fonds de Transition Juste (FTJ) qui vise à accompagner les territoires les plus dépendants des énergies fossiles dans leurs projets de reconversion autour d'opérations de décarbonation pourra faire l'objet d'un axe spécifique au sein de ce programme. Le cadre réglementaire européen du FTJ n'étant pas encore adopté et le périmètre précis d'intervention de ce fonds n'étant pas encore défini, les parties correspondantes seront soumises à une consultation ultérieure du partenariat.

Les parties réglementaires telles que les tableaux financiers, le descriptif de l'assistance technique, les conditions favorisantes, le renseignement des autorités responsables du programme, le partenariat, la communication ainsi que les indicateurs et leurs méthodologies figureront dans la version finale qui sera soumise au Comité de suivi.

Enfin, ce document est présenté sous réserve des remarques qui seront formulées par la Commission européenne, dans le cadre de l’Evaluation Stratégique Environnementale ou par d’autres autorités compétentes.

V2.1 PROJET

Sommaire

Stratégie du programme	5
1. Résumé des principaux défis en matière de développement	5
2. Complémentarité avec d'autres formes de soutien	12
3. Capacité administrative et gouvernance	13
4. Enseignements tirés de l'expérience passée	14
Justification du choix des objectifs spécifiques.....	15
Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente ».....	15
Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte et à faible carbone »	17
Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale ».....	21
Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens ».....	25
Architecture financière.....	27
A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise	29
A1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.....	30
A2 : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics.....	34
A3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME.....	39
B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique	43
B1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique.....	44
B2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	47
B3 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	51
B4 : Favoriser la transition vers une économie circulaire	55
B5 : Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution	59
C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie	62
C1 : Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé.....	63
C2 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	67
C3 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale ; promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de	

l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous	71
C4 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale	77
C5 : Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques.....	81
C6 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle	85
D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins	90
D1 : Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines	91
D2 : Soutenir le développement du Massif des Vosges	95
Communication et visibilité.....	100

Stratégie du programme

Principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées

1. Résumé des principaux défis en matière de développement

4^{ème} région française par la surface (57 441 Km²), le Grand Est, née de la fusion des anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, regroupe environ 8,4 % de la population française en 2020.

Différents types de territoires peuvent y être distingués :

- des espaces très urbains qui bénéficient d'une dynamique démographique et économique (sillons lorrain et rhénan) ;
- des espaces métropolitains attractifs : Strasbourg, Metz, Reims, Mulhouse et Nancy ;
- des territoires en reconversion notamment du fait de l'arrêt des mines, des restructurations industrielles et militaires ;
- des territoires agricoles de grandes cultures et viticoles : Plaine d'Alsace, Champagne Crayeuse, vignobles d'Alsace et de Champagne ;
- des territoires ruraux pour partie confrontés à une dévitalisation de certains bourgs centre : perte de population, vieillissement, périurbanisation, notamment sur un axe Ardennes/Meuse/Charmes-piémont des Vosges/Haute-Marne et sur l'Est lorrain (Est des départements de Moselle, Meurthe et Moselle et Vosges) ;
- un espace de montagne : le Massif des Vosges.

Les besoins et enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic régional plurifonds réalisé à l'automne 2019 sont principalement issus des documents stratégiques élaborés de manière partenariale ces dernières années (SRADDET, SRDEII, SRESRI, Schéma régional Air, Climat, Energie, Pacte pour la ruralité...). Ce diagnostic a par ailleurs fait l'objet d'une consultation du partenariat régional et a été complété suite aux observations émises.

Depuis, la situation économique a connu de profonds bouleversements avec la crise sanitaire liée à la COVID-19. On estime aujourd'hui que plus de deux ans seront nécessaires pour en effacer les effets sur l'économie régionale. La région Grand Est est la 1^{ère} région française à avoir été touchée par la crise sanitaire, laquelle a mis en exergue la vulnérabilité de nombre d'entreprises du territoire et un accroissement massif du chômage est à présent redouté.

Une stratégie régionale copilotée par la Région et l'Etat, le *Business Act Grand Est*, visant à apporter des réponses à cette crise inédite et à définir un nouveau modèle de développement fondé sur la transformation écologique, numérique et industrielle, a été établie en juin 2020 en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle vient enrichir les enjeux et objectifs qui avaient été définis avant la crise, ceux-ci s'articulant autour de **4 enjeux prioritaires** qui fixent les défis et engagements de la région pour les années à venir, en conformité avec les orientations européennes en matière d'investissement pour la France :

A. Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise

L'industrie est l'un des piliers de l'économie régionale. 2^{ème} région industrielle hors Ile-de-France, la région Grand Est possède différentes filières de production majeures et spécialisées, comme les machines-équipements, la métallurgie dont l'automobile et la fabrication de matériels de transport, le

secteur des industries extractives ou les industries agroalimentaires. Les emplois industriels y représentent 15,2 % de l'emploi, contre 12,3 % en France. Cette spécificité industrielle tend toutefois à s'estomper, la région ayant été fortement touchée par la déprise du secteur industriel et par les impacts de la crise économique de 2008.

La transformation de l'industrie, et notamment sa modernisation, constitue par un défi majeur pour le Grand Est mais les enjeux d'innovation et de compétitivité concernent également les autres secteurs économiques.

La région Grand Est dispose en effet d'un écosystème dynamique et favorable à l'innovation dans plusieurs domaines de spécialisation intelligente, et voit également diverses filières d'intérêt régional – encore peu structurées - émerger. Malgré cet écosystème, l'investissement privé dans la R&D apparaît relativement faible : les dépenses privées ne représentent que 53% des dépenses contre 65% au plan national, et la région se place en 2016 au 9^{ème} rang national en termes d'investissement consacré à la R&D (1,4% de son PIB contre 2,2% au plan national).

Les petites entreprises, nombreuses (près de 30% des entreprises régionales), ont quant à elles difficilement accès aux moyens de recherche et de développement requis par les progrès technologiques de plus en plus rapides. La pérennité de ce tissu économique est par ailleurs confrontée à un taux de création d'entreprises plus faible que le taux national et à un taux de défaillance plus élevé et à une problématique de transmission d'entreprises, liée au vieillissement de leurs dirigeants.

L'innovation peut par ailleurs constituer un facteur de développement pour le tissu artisanal, acteur essentiel de l'économie régionale avec 18% des emplois dans le Grand Est, en particulier dans les zones peu densément peuplées, où son évolution a permis de compenser les aléas de l'économie locale, du fait du caractère peu ou non délocalisable des activités.

La nécessaire transformation de l'économie régionale passe notamment par le développement du secteur numérique et la digitalisation des entreprises. Au-delà du volet économique, la transformation numérique du territoire participe à l'amélioration de la qualité de vie et à celle des services administratifs, en particulier au sein des territoires ruraux et fragiles. Si une couverture intégrale du territoire régional en très haut débit sera réalisée d'ici 2023 grâce au plan de déploiement de la fibre optique porté par la Région et soutenue dans le cadre de la programmation 2014-20, le développement de l'économie numérique accuse un certain retard en Grand Est.

Ainsi, les principaux défis relatifs à la transformation de l'économie régionale, en conformité avec l'objectif stratégique « Une Europe plus intelligente » et en lien notamment avec les grands plans et stratégies (Programme d'investissement d'Avenir, SRESRI et SRDEII), appelant des investissements éligibles au titre du FEDER, sont donc les suivants :

- Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe pour les entreprises et les acteurs scientifiques
- Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
- Renforcer la croissance et la compétitivité des PME.

B. Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

Poursuivre la dynamique régionale en faveur de la transition écologique et énergétique

La géographie du Grand Est confère à la région d'importantes richesses et ressources naturelles, constituées des sols (près de 90% du territoire est couvert par des espaces forestiers et agricoles) et de l'eau (située à l'amont des principaux bassins nationaux et transfrontaliers, la région se caractérise par une position de château d'eau). Ces ressources, qui jouent un rôle majeur dans le maintien des systèmes écologiques et de la biodiversité, représentent également la matière première d'une part importante de l'économie verte.

Près de 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) étant liées à l'énergie (contre 69% en France), le lien entre la lutte contre le changement climatique et les enjeux de transition énergétique est par ailleurs primordial. Malgré une forte baisse des consommations énergétiques (de l'ordre de 16% entre 2005 et 2016), la consommation énergétique finale de la région en 2016 s'élève à 191 626 GWh, ce qui représente une consommation moyenne de 34,5 MWh/habitant, plus élevée que la moyenne nationale qui s'établit à 26 MWh/habitant. Le secteur résidentiel, les process industriels et les déplacements représentent à eux seuls 85% de la consommation énergétique régionale, avec respectivement 31%, 29% et 25% des consommations d'énergie. La précarité et la vulnérabilité énergétiques dans le logement touchent par ailleurs plus de 630 000 ménages en région, soit 1 ménage sur 4.

Les consommations énergétiques sur la région Grand Est sont en baisse, de l'ordre de 16%, mais elles restent pour autant élevées. Cette baisse est principalement portée par le secteur industriel (baisse de 36%), le secteur tertiaire (baisse de 17%) et le secteur du transport routier et le secteur résidentiel (consommation énergétique n'a que très peu évoluée).

Les secteurs les plus consommateurs en énergie en Grand Est sont le secteur résidentiel, le secteur de l'industriel et le secteur des transports.

Le FEDER 2014/2020 a principalement soutenu les mesures visant à réduire les consommations énergétiques sur le bâti (via essentiellement la rénovation énergétique des logements sociaux), ainsi que les mesures axées sur la réduction des consommations énergétiques du secteur industriel, via les dispositifs visant l'efficacité énergétique des entreprises (notamment les PME du secteur industriel). Les enjeux pour la période 2021/2027 seront de poursuivre et de renforcer les actions d'atténuation du changement climatique. Ainsi, il s'agira d'agir sur le secteur le plus consommateur en énergie sur le plan régional, à savoir le parc de bâtiment, tant résidentiel que tertiaire, tout en prônant l'efficacité énergétique des entreprises (notamment celles du secteur industriel) et du secteur tertiaire.

Le profil énergétique de la région se caractérise par le maintien d'une forte dépendance aux énergies fossiles, qui totalisent plus de 60% de la consommation, malgré une diminution significative de celle-ci depuis une quinzaine d'années au profit d'autres sources d'énergie comme le bois énergie ou d'autres énergies renouvelables (hydroélectricité, agrocarburants et éolien principalement). En 2017, la part des ENR dans la consommation finale d'énergie s'élève ainsi à 21 % en Grand Est contre 8,8 % en 2005. Mais si les filières renouvelables ont une place importante dans le mix énergétique régional, elles doivent encore être développées pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux qui fixent la part des ENR dans la consommation finale à 32% pour 2030.

En 2015, la production régionale de déchets s'élevait à 22,7 millions de tonnes, dont 13,9 Mt de déchets inertes du BTP, 5,2 Mt de déchets d'activités économiques (DAE) et 2,9 Mt de déchets ménagers et assimilés (DMA). Un défi en matière de réduction de la production et de valorisation des

déchets reste à relever pour être en capacité d'atteindre les objectifs réglementaires fixés en matière de valorisation des DAE et des DMA. Dans cette optique, la transition vers une économie circulaire doit se poursuivre en agissant tant au niveau des entreprises que des consommateurs.

Prévenir les risques et préserver la biodiversité

Avec les évolutions induites par le changement climatique, plusieurs types de risque sont particulièrement présents sur le territoire et ont tendance à se renforcer : le risque inondation, le risque de mouvements de terrain et les sécheresses prolongées. La forte présence de l'eau sur le territoire, qui couvre les trois bassins versants Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée, expose 9% de la population au risque d'inondation avec 24% des communes situées en zones inondables. D'autre part, du fait de ses caractéristiques géologiques et de son passé minier, la région est concernée par les risques de mouvements de terrain sur plus de 35% des communes. Elle doit faire face également à de nombreuses sources de risques technologiques et industriels liés au caractère industriel de la région.

La diversité écologique du territoire subit de fortes pressions et menaces. Des pertes de biodiversité sont constatées sur l'ensemble du territoire, dont les principales raisons sont l'urbanisation et l'artificialisation des sols, la fragmentation des continuités écologiques par les infrastructures de transports, l'intensification des pratiques culturales et sylvicoles et le développement des espèces exotiques envahissantes, sans compter les effets induits par le changement climatique. Une grande partie du territoire (plaine du Rhin, vallée de la Meuse, Champagne-Ardenne) est classée en zone vulnérable en raison de la pollution engendrée par les activités humaines (agriculture, usage domestique, activité économique) : seuls 32% des cours d'eau (contre 43% à l'échelle nationale) se situent en bon ou très bon état écologique et 70% des masses d'eau souterraines sont en état chimique médiocre, notamment les nappes majeures. La pollution de l'air et des sols constitue une préoccupation supplémentaire dans le Grand Est. La qualité de l'air bien que s'améliorant régulièrement, reste un enjeu dans plusieurs agglomérations, présentant des dépassements réguliers des valeurs limites de différents polluants. Le Grand Est compte de nombreuses friches dans la plupart des villes, au passé industriel ou militaire, qui pourraient constituer un atout pour contenir l'artificialisation des sols. Leur réhabilitation reste cependant souvent freinée faute de moyens suffisants.

Ainsi, les principaux défis à traiter en correspondance avec l'objectif stratégique « une Europe plus verte », en lien notamment avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, sont les suivants :

- Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique
- Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables
- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
- Favoriser la transition vers une économie circulaire
- Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain, atouts pour la capacité d'adaptation du territoire au changement climatique, et réduire la pollution.

C. Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien être et la qualité de vie

Une région marquée par son passé industriel

En matière d'emploi, la région affiche un repli de 1,6% de l'emploi salarié entre 2011 et 2018, tandis qu'une hausse de 3,7% est enregistrée au niveau national sur la même période. Cette situation s'explique notamment par la répartition sectorielle de l'emploi dans le Grand Est, la part de l'emploi salarié dans le secteur industriel y étant supérieure à celle de la France métropolitaine, tandis que le

secteur tertiaire y est moins représenté. Or, le secteur de l'industrie a connu une baisse de l'emploi importante entre 2011 et 2016, de même que le secteur de la construction (- 10% dans ces deux secteurs).

Un tissu économique centré sur les pôles urbains qui peine à se renouveler...

La croissance économique et les emplois sont par ailleurs concentrés sur les espaces métropolitains de la région. Les six grands pôles urbains (Strasbourg, Metz, Nancy, Reims, Mulhouse, Troyes) concentrent ainsi 51% des emplois régionaux, tandis que les territoires de mono-industries, à l'image de Saint-Dié des Vosges pour la sous-traitance automobile, les vallées sidérurgiques le long des affluents de la Moselle, le bassin ferrifère au nord du plateau lorrain, le bassin houiller entre Sarre et Rosselle, la métallurgie autour de Charleville-Mézières, les exploitations de potasse autour de Mulhouse, sont plus touchés par le déclin de l'emploi.

Le tissu économique régional doit faire face également, tous secteurs confondus, à un taux de création d'entreprises plus faible qu'au plan national (15% contre 16,9% en 2018), à un taux de défaillance plus élevé et à une problématique en matière de transmission d'entreprises (notamment artisanales). De plus, la crise sanitaire a eu pour effet un recul très net des créations d'entreprises dans le Grand Est (10,4% au 1er trimestre 2020 par rapport au 4ème trimestre 2019), plus marquée pour les microentreprises que pour les entreprises classiques, et plus forte dans le secteur des services.

... fortement impacté par sa situation géographique...

Le Grand Est est le territoire à la plus forte « intensité frontalière » de la France, avec près de 160 000 travailleurs franchissant chaque jour une frontière, le nombre de travailleurs frontaliers ayant fortement augmenté entre 2009 et 2015, notamment vers le Luxembourg, et dans une moindre mesure vers la Suisse et la Belgique, leur nombre diminuant vers l'Allemagne. Quatre départements regroupent 96 % des travailleurs frontaliers : la Moselle, le Haut-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et le Bas-Rhin. Les opportunités d'emplois dans les territoires voisins restent néanmoins difficiles à saisir pour une partie de la population frontalière par manque de compétences spécifiques (notamment en langues).

... et particulièrement dynamique en matière d'ESS

L'économie sociale et solidaire (ESS) emploie quant à elle 11,4% des salariés du Grand Est, tous âges confondus (jusqu'à 19,2% dans le bassin d'emploi de Longwy). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale et place le Grand Est à la 6ème position à l'échelle des 13 régions françaises. Ces emplois se répartissent entre le secteur associatif (10,3%) et les autres structures de l'ESS (Coopératives, Mutuelles, Fondation, ...). Ce secteur constitue un enjeu de développement tant en matière de déploiement des services, notamment en zone rurale, qu'en termes de créations d'emplois non délocalisables et d'opportunités d'insertion professionnelle des jeunes.

Une augmentation régulière du taux de chômage et des difficultés d'insertion partiellement liées au niveau général de qualification

Fin 2018, le taux de chômage localisé en région Grand Est s'élève à 8,4% de la population active, les départements de la Moselle et du Bas-Rhin concentrant 38% des personnes en recherche d'emploi.

Le taux de chômage des jeunes, en recul de 5 points depuis 2013, demeure nettement plus élevé que celui des autres classes d'âge (19,5% contre 8,1% pour les 25-49 ans et 6,1% pour les plus de 50 ans) et n'est pas homogène selon les départements : six départements se situent au-dessus de la moyenne régionale, avec des taux parfois supérieurs à 23% comme les Ardennes, l'Aube ou les Vosges. La crise

sanitaire fait actuellement craindre une forte détérioration de la situation de l'emploi, avec un impact particulièrement marqué chez les moins de 25 ans.

En termes de qualification, l'élévation du niveau de formation est avérée mais pour autant, la part des personnes sans diplôme ou avec un premier niveau de formation reste une préoccupation majeure. L'absence de diplôme accroît en effet fortement les difficultés d'insertion sur le marché du travail et réduit les possibilités de trajectoire professionnelle ascendante. Le faible niveau de qualification a également des effets non négligeables sur la capacité à se former tout au long de la vie. Or, en Grand Est, 53% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac contre 46 % au niveau national.

Les jeunes du Grand Est quittent plus prématurément le système éducatif qu'en moyenne nationale : 9,5% des jeunes âgés de 18 à 24 n'ont pas de diplôme supérieur au brevet et ne sont pas en cursus, ni formation, contre 8,9 % pour la France en 2018. Prévenir et lutter contre toutes les formes de décrochage scolaire et faciliter le raccrochage apparaissent dès lors comme prioritaires.

Enfin, une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences de la population passe également par une amélioration du système d'orientation et de formation des publics.

Un accès aux soins encore inégal en fonction des revenus et de la localisation

La non-insertion est souvent associée à la pauvreté. En 2019, 5,6% de la population active du Grand Est est bénéficiaire du revenu minimum d'activité (RSA), et le taux de pauvreté de certaines classes d'âge y est plus élevé qu'au plan national. C'est le cas des moins de 30 ans et des 30-49 ans (INSEE 2016). En matière d'accès aux soins, la faiblesse des revenus constitue, avec l'accessibilité géographique et les tensions sur la démographie médicale, l'une des sources d'inégalités. Selon les données produites par le Ministère des Solidarités et de la Santé, plus de 8 % de la population de la région Grand Est résiderait dans une commune sous-dense avec une situation de faible accessibilité aux soins.

Les inégalités d'accessibilité géographique sont majeures pour les régions rurales à faible densité de population, d'autant que la distance moyenne d'accès aux soins a augmenté pour diverses spécialités médicales (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, pédiatrie en particulier). D'ici 2022, la région Grand Est va par ailleurs faire face à d'importants départs en retraite de professionnels libéraux (plus de 30 % des médecins généralistes, notamment en Haute-Marne et dans la Meuse).

Le vieillissement de la population régionale, surtout en zones rurales, accentue par ailleurs les besoins en matière de santé. L'un des enjeux capitaux des prochaines années sera donc d'assurer le remplacement des nombreux départs en retraite de médecins généralistes, et de s'adapter à l'évolution des populations devenant de plus en plus âgées et pour certaines, de plus en plus isolées. La crise sanitaire a sur cette question été révélatrice des enjeux liés à l'offre de soins et aux équipements à implanter sur les territoires.

La nécessité de maintenir des activités de proximité

Une économie de proximité, au travers d'activités non délocalisables et à même de renforcer l'attractivité des territoires, tant urbains que ruraux, s'est cependant développée en Grand Est.

Le tourisme, identifié comme l'un des quatre piliers de l'économie régionale, génère ainsi 82 000 emplois en région, tandis que l'industrie culturelle polarise 40 000 emplois et constitue une part importante des activités tertiaires. L'offre culturelle reste néanmoins très hétérogène et inégalement

répartie sur le territoire. Dans ces deux secteurs, particulièrement frappés par la crise de 2020, la sauvegarde des structures existantes doit s'accompagner d'un rebond afin d'optimiser leur impact sur le rayonnement régional et le développement économique.

Par ailleurs et en lien avec ces domaines, le secteur du sport revêt une dimension particulière impactant le dynamisme des territoires et dont les enjeux de développement sont reconnus à travers la labellisation « Terre de Jeux 2024 ».

Ainsi, les principaux défis à relever en adéquation avec l'objectif stratégique « Une Europe plus sociale » sont les suivants :

Pour le FSE+ :

- Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes
- Promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire
- Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation

Pour le FEDER :

- Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

D. S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins

En Grand Est, 71% de la population vit en zone urbaine, le territoire comptant près de 190 pôles urbains, qui forment l'armature urbaine de la région. Cinq aires urbaines regroupent plus de 250 000 habitants (Strasbourg, Metz, Reims, Mulhouse et Nancy). Pour autant, avec 97 habitants au km², la densité de population y est inférieure à la moyenne nationale (105 hab/km²), et près de 90 % des espaces sont classés comme peu denses et très peu denses (INSEE, 2016).

Les pôles urbains connaissent des dynamiques contrastées. Les unités urbaines de Strasbourg, Nancy, Troyes, Reims, Metz et Mulhouse regroupent plus de 60% de la population des quartiers de la politique de la ville. En dehors des espaces métropolitains, les mutations industrielles et la faiblesse des activités résidentielles entretiennent depuis plusieurs années une spirale de décroissance démographique, de stagnation, voire de déprise économique, et de précarisation sociale importante.

D'autres territoires sont par ailleurs confrontés à la dévitalisation de leurs bourgs centre : perte de population, vieillissement, périurbanisation, notamment sur un axe Ardennes/Meuse/Charmes-piémont des Vosges/Haute-Marne et sur l'Est lorrain (Est des départements de Moselle, Meurthe et Moselle et Vosges).

L'accessibilité aux services est fortement dépendante de la répartition de la population sur le territoire et le territoire régional dispose d'un niveau d'équipement inférieur à la moyenne métropolitaine avec 30 équipements (services marchands ou non, commerces, santé, culture, tourisme...) pour 1 000 habitants contre 34 à l'échelle nationale (en 2014).

Enfin, le Massif des Vosges occupe une place particulière dans la région : la zone de montagne et son piémont forment un trait d'union entre six départements, dont 5 en Grand Est et un en Bourgogne Franche-Comté, et affichent des caractéristiques propres. Encore très habité, mais confronté à un solde migratoire négatif, le massif est marqué par un vieillissement accéléré. Le nombre d'emplois décroît à l'échelle du massif et les différentes vallées du massif voient leurs habitants se déplacer quotidiennement pour travailler dans les centres urbains. Cette zone est aussi particulièrement sensible aux conséquences du changement climatique.

Ainsi, le principal défi à relever dans les zones urbaines et dans le territoire du Massif des Vosges, en conformité avec l'objectif stratégique « une Europe plus proche des citoyens » vise la mise en œuvre d'un développement social, économique et environnemental intégré dans les cinq métropoles de la région. Des investissements territoriaux intégrés (ITI), en lien avec les contrats métropolitains signés ou stratégies équivalentes, seront proposés au titre du programme 2021-2027. Un appel à projets « Infrastructures de proximité » dans le cadre d'une stratégie régionale globale sera ouvert aux autres centralités urbaines, tandis que le développement du Massif des Vosges devra s'inscrire dans la stratégie intégrée du Massif.

Enfin, la région Grand Est constitue un « espace européen de proximité » particulièrement pertinent dans la mesure où il se situe sur trois espaces de coopération transfrontalière : le Rhin supérieur (Allemagne, France, Suisse), la Grande Région (Allemagne, Belgique, Luxembourg, France) et Ardenne Franco-Belge. Aussi, la dimension transfrontalière et transnationale doit-elle être particulièrement prise en compte dans la stratégie régionale.

2. Complémentarité avec d'autres formes de soutien

La spécificité territoriale de la Région Grand Est, forte de ses 750 kilomètres de frontières entre la Suisse et la Belgique, constitue un « espace européen de proximité » unique pour une Région française.

Cette particularité nous « oblige », en ce sens qu'il revient à la région Grand Est de s'assurer de la plus grande complémentarité possible entre les différents modes d'intervention de l'Union européenne au travers de ses politiques européennes et de ses moyens d'action au travers des programmes européens de toute nature, qu'ils soit FESI, programmes de coopération territoriale-INTERREG, programmes d'action communautaire au titre desquels tout particulièrement les programmes Erasmus+, Horizon Europe, LIFE pour ne citer qu'eux et enfin les FEIS (Fonds Européens d'Investissement Stratégique – plan Juncker).

A cet égard, quatre scénarii doivent être pris en compte dans la mise en œuvre des FESI Grand Est, afin notamment de tenir compte de la concentration thématique qui s'applique également aux programmes de coopération territoriale européenne (CTE) – INTERREG et qui nécessite de trouver la plus grande synergie possible entre le « *Mainstream* » et les programmes CTE, tout en intégrant également les programmes d'action communautaire.

- L'intervention des FESI régionaux en amont d'une démarche de coopération transfrontalière ou transnationale qui nécessiterait la couverture de premières actions permettant de vérifier la maturité d'une démarche coopérative. Il s'agirait ici de soutenir l'amorçage de projets transfrontaliers, d'en vérifier la pertinence, qui si elle était confirmée pourrait dans un second temps élargir à des projets plus aboutis, de plus grande échelle et multi partenariaux financés en second lieu par les programmes CTE transfrontaliers (Rhin supérieur, Grande Région, France Wallonie Flandres) ou transnationaux (Europe du Nord-Ouest, Espace Alpin).

- L'intervention des FESI régionaux en aval des démarches et projets financés dans un premier temps par les programmes INTERREG transfrontaliers, transnationaux voire INTERREG Europe, voire de projets financés par les programmes d'action communautaire, dont les conclusions nécessiteraient d'engager un soutien financier FESI complémentaire permettant de réaliser des investissements nécessaires à la plénitude des objectifs des projets et qui ne pourraient pas l'être par les projets INTERREG.
- L'intervention des FESI régionaux dans le cadre de « projets européens intégrés », à l'instar de projets LIFE intégrés ou FEIS qui posent le principe de la mobilisation complémentaire de différentes sources de financements adossées à la réalisation d'une stratégie intégrée d'un territoire donné.
- Enfin, l'intervention des FESI lorsqu'aucun programme CTE ou programme d'action communautaire n'est susceptible d'intervenir alors que la stratégie territoriale du territoire Grand Est rend nécessaire son intervention à une échelle transfrontalière ou transnationale.

3. Capacité administrative et gouvernance

La mise en œuvre des 4 PO FEDER-FSE 14-20 s'est faite dans un environnement administratif complexe issu de la fusion au 1^{er} janvier 2016 de 3 anciennes régions, malgré la création d'un service support dédié au pilotage global des activités de la région en tant qu'Autorité de gestion.

Une nouvelle programmation à l'échelle de la région Grand Est va permettre d'harmoniser les pratiques et documents type, ainsi que de réduire le nombre d'instances consultatives ou décisionnelles. Par ailleurs, la Délégation aux Fonds Européens, qui centralise au sein de la Région Grand Est la gestion des 4 PO du Grand Est et des 3 PDR, s'est engagée dès 2019 dans une réflexion organisationnelle visant à préparer la période de transition, particulièrement longue et chargée, entre la fin de la programmation actuelle et le démarrage de la nouvelle programmation.

La nouvelle gouvernance, plus lisible, doit permettre de mieux répondre aux enjeux de mise en œuvre de la nouvelle programmation :

- Simplifier les organisations, favoriser le management de proximité et renforcer les compétences des agents ;
- Développer une réelle proximité avec les acteurs des territoires en termes d'accompagnement ;
- Optimiser la mise en œuvre et le suivi de la programmation en harmonisant les pratiques et en mobilisant toutes les compétences ;
- Renforcer la communication vis-à-vis du grand public, des porteurs de projets et des partenaires et mieux communiquer sur l'action de l'Union Européenne et de la Région auprès du plus grand nombre
- Renforcer une capacité de contrôle par l'intégration de la fonction comptable et le développement de compétences spécifiques et d'outils dédiés

Une spécialisation de la gestion, par site (3 pour la région), et par fonds (FEDER, FSE+ et FEADER) a donc été décidée avec application à l'horizon 2022. Des équipes dédiées seront pour partie affectées à la clôture des programmes 2014-2020, et pour partie à la mise en œuvre de la nouvelle génération de fonds. Enfin, une équipe de 12 animateurs est en cours de positionnement au sein des différentes maisons de la Région au cœur des territoires, afin d'apporter information et aide au montage de projet aux futurs bénéficiaires.

4. Enseignements tirés de l'expérience passée

Un bilan de la mise en œuvre des 4 PO FEDER-FSE 14-20 a mis en avant un certain nombre de points forts :

- Des stratégies plutôt cohérentes très adaptées aux besoins des territoires
- Une bonne articulation avec les crédits régionaux et le CPER en ce qui concerne la recherche notamment. Le lancement d'Appel à projets a permis de recueillir davantage de projets (numérique par exemple), ce qui a permis d'orienter le FEDER vers des projets plus structurants
- La mise en avant de certaines bonnes pratiques telles que l'articulation des fonds et la définition d'une porte d'entrée unique (transition énergétique) qui dynamise la mobilisation des fonds ou la mise en place d'OCS pour les petits porteurs (biodiversité)
- L'importance de l'accompagnement des acteurs dans la réussite d'une mesure et ce, le plus en amont possible

Mais des faiblesses ont également été relevées :

- Des difficultés pour mobiliser certaines mesures et pour monter des projets dans certains territoires (PO Champagne Ardenne)
- Une arrivée à maturité qui nécessite du temps pour beaucoup de projets
- La nécessité d'adapter certaines mesures pas assez définies au départ ou trop restreintes,
- Des contraintes de mise en œuvre ainsi qu'une lourdeur des procédures et des délais longs de contrôles (application de la réglementation des aides d'Etat, ...)
- Pour certains dossiers, la multitude de financements, nationaux notamment, a concurrencé la mobilisation du FEDER en cofinancement
- L'absence ou l'insuffisance d'outils de financements des entreprises mobilisés sur la période 14-20, réel frein à l'innovation
- Un recours limité aux instruments financiers du fait de la complexité des règles de mise en œuvre
- La faiblesse de l'incitativité du FEDER en matière d'efficacité énergétique dans les entreprises du fait de l'application des aides d'Etat

Justification du choix des objectifs spécifiques

Enjeu prioritaire A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise

Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente »

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : A1

Objectif spécifique : 1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Justification :

Le rapport du semestre européen 2019 pointe l'écart séparant la France des pays plus innovateurs de l'UE. La Commission appelle à « *intensifier les efforts déployés pour accroître les performances du système d'innovation, en particulier en améliorant l'efficacité des dispositifs de soutien public et en renforçant le transfert des connaissances entre les instituts publics de recherche et les entreprises* ».

L'économie du Grand Est est confrontée à des enjeux d'innovation et de compétitivité. Si la région dispose d'atouts pour réussir un virage technologique et adapter ses structures aux nouvelles perspectives de développement et aux transitions en cours (numérique, environnementale et industrielle), les marges de progrès restent importantes pour renforcer les activités de R&D, valoriser la recherche, assurer le transfert vers le monde économique et lever les freins à l'innovation. La région doit faire face à la faible capacité d'absorption des connaissances et des technologies de l'écosystème privé (DIRDE parmi les plus faibles de France) et à une capacité d'innovation limitée des PME. Il faut ainsi tendre vers un passage plus marqué de l'innovation à l'industrialisation et renforcer les liens entre la recherche et les PME.

En lien notamment avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la S3 (*Smart Specialisation Strategy*) Grand Est a vocation à renforcer l'innovation et la compétitivité, afin d'engager la région dans les grands enjeux sociétaux qui sont amenés à profondément transformer son économie et son territoire.

Au regard du contexte régional et en cohérence avec l'annexe D, l'objectif spécifique 1.1 visera principalement à accroître la collaboration entre les acteurs de recherche et le monde économique et la capacité d'absorption des connaissances et des technologies des PME.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : A2

Objectif spécifique : 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics »

Justification :

La Commission a identifié comme priorité pour la France la nécessité de tirer partie des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des PME et des pouvoirs publics. Cette orientation se justifie

par les besoins en numérique visés dans les différentes stratégies numériques de l'UE (le « *Digital Agenda 2020* » sur le développement des écosystèmes numériques et l'intégration du numérique dans les entreprises, l'Agenda Numérique de l'Europe visant à garantir aux citoyens et aux entreprises un accès facilité et rapide aux services publics par le numérique, mais également la stratégie pour les compétences en Europe ainsi que le pacte vert pour l'Europe...).

Fort du déploiement de la fibre optique, le Grand Est envisage de mobiliser l'objectif spécifique 1.2 afin de mettre l'accent sur le développement numérique de l'administration, des établissements publics, du monde de l'éducation, de l'enseignement supérieur-recherche et de la santé, ainsi que sur la transition numérique des entreprises pour adapter l'écosystème régional aux nouveaux modes de consommation, d'interaction et de production.

La crise COVID-19 de 2020 a nécessité un recours massif au numérique dans tous les domaines (travail, administration publique, santé, activités économiques et culturelles...) et a mis en lumière les besoins de développement à ce sujet.

La transformation numérique des territoires et de l'action publique doit être opérée pour tendre vers des « territoires intelligents », favorisant le développement de nouveaux usages dans une optique sociale, sanitaire, culturelle et économique. Ainsi, la médiation numérique et la réduction de la fracture numérique sont deux enjeux forts.

La digitalisation des entreprises est un sujet majeur pour accroître leur compétitivité. Le renforcement de l'écosystème numérique est nécessaire pour pousser la maturité numérique et l'intégration des technologies émergentes. Les PME locales actives dans le domaine du développement du numérique seront soutenues.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : A3

Objectif spécifique : 1.3 « Renforcer la croissance et la compétitivité des PME »

Justification :

Le rapport 2019 pour la France (annexe D) présente des besoins hautement prioritaires en termes de croissance et de compétitivité des PME, de transformation industrielle intelligente et de renforcement des connexions entre les acteurs. Du fait de la COVID-19, la politique de cohésion a, par ailleurs, été adaptée afin de promouvoir la création d'emplois.

Le Grand Est est confronté à plusieurs défis :

- Parmi les plus de 300 000 établissements en Grand Est, il y a davantage d'entreprises de 6 à 49 salariés qu'au niveau national (29,7% / 28,4%). Certaines doivent être aidées pour atteindre la taille critique, nécessaire à l'innovation, à leur internationalisation et à leur compétitivité.
- La modernisation de la base industrielle et artisanale de la région doit être encouragée pour rester compétitive et maintenir le niveau d'emploi de ces secteurs.
- Le Grand Est se place au 1er rang des régions françaises en volume d'exportation par habitant. Néanmoins les ¾ des exportations émanent de PME exportatrices régulières, qui sont souvent les plus grandes de la région. L'internationalisation reste un enjeu pour beaucoup de PME. L'OCDE est engagée dans le projet « Stratégies régionales d'internationalisation pour les exports et l'attractivité à l'ère post-COVID-19 ». Les résultats pourront être considérés pour définir les pistes de soutien et d'investissements.

- Le taux de création d'entreprise en Grand Est est inférieur à la moyenne française et le taux de défaillance plus élevé (16,1% contre 14,7% en 2015). Le soutien à la création/transmission doit être appuyé tant sur les aspects matériels que sous l'angle de la sensibilisation/formation à l'entreprenariat et l'accompagnement des primo-développeurs.

La mobilisation de l'objectif spécifique 1.3 contribuera à axer les efforts sur le développement de nouvelles entreprises et le maintien des entreprises existantes en facilitant leur reprise/transmission et en suscitant l'investissement, notamment en matière d'internationalisation.

Enjeu prioritaire B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte et à faible carbone »

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B1

Objectif spécifique : 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

Justification :

L'UE a entamé depuis plusieurs années la modernisation et la transformation de l'économie dans la perspective de la neutralité climatique. La France s'est engagée, avec la Stratégie Nationale Bas Carbone, à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990.

Les politiques actuelles ne permettant pas de réduire les émissions GES de manière suffisante d'ici 2050, l'UE engage une action plus ambitieuse à travers le Pacte vert pour l'Europe. La construction et la rénovation économes en énergie fait partie intégrante de ce pacte. Elle souhaite doubler le taux annuel de rénovation du parc immobilier des Etats membres, tant dans une optique d'efficacité énergétique que de réduction de la précarité énergétique.

En France, ces objectifs sont notamment traduits dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La Région Grand Est place la transition énergétique, et notamment l'efficacité énergétique, au cœur de sa stratégie, dans le respect des objectifs européens et nationaux. Elle ambitionne une diminution de la consommation énergétique de 29% d'ici 2030 et de 55% d'ici 2050 ainsi que la réduction des émissions de GES de 54% d'ici 2030 et 77% d'ici 2050.

Cet enjeu est d'autant plus fondamental au regard de l'importance des besoins sur le territoire :

- En Grand Est, près de 80% des émissions de gaz à effet de serre sont liés à l'énergie (contre 70% en France) ;
- La consommation énergétique finale moyenne en Grand Est était de 34,5 MWh/habitant en 2016, soit plus de 30% de plus que la moyenne nationale (26 MWh/habitant) ;
- Un taux de précarité énergétique dans le logement deux fois plus important que la moyenne nationale.

La mobilisation du FEDER à l'objectif spécifique 2.1 permettra ainsi à la Région Grand Est de contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques en agissant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ainsi que sur la maîtrise de l'énergie et la valorisation de l'énergie positive et le bas carbone.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B2

Objectif spécifique : 2.2 Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables

Justification :

Le cadre d'action climat et énergie à l'horizon 2030, qui reflète les engagements pris par l'UE dans les accords de Paris, prévoit de porter la part des énergies renouvelables à au moins 32% de la consommation européenne finale d'énergie. Le Pacte vert pour l'Europe renforce cette ambition environnementale en plaçant la décarbonation du système énergétique parmi les mesures indispensables pour atteindre les objectifs climatiques fixés pour 2030 et 2050.

Deux stratégies de l'UE adoptées le 8 juillet 2020, pour l'intégration du système énergétique et pour l'hydrogène, ouvrent par ailleurs la voie à un secteur de l'énergie plus efficace et plus interconnecté.

Afin de s'engager dans la réalisation de la neutralité carbone, le Grand Est vise une accélération du développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR/R) dans le mix énergétique régional. Présentant actuellement une nette avance par rapport à la moyenne nationale avec un taux de 21 % d'EnR/R dans la consommation d'énergie finale contre 16,3% en France (données 2017), la Région fixe l'objectif d'un taux de 41% d'ici 2030 (32% au niveau national).

En vue de la décarbonation du système énergétique, il est impératif d'agir sur la production et la consommation d'énergie. En Grand Est, plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liées à l'énergie (80% au plan national et 75% à l'échelle de l'UE).

Par conséquent, l'augmentation significative de la part d'EnR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales, en substitution aux énergies fossiles, constitue un des enjeux majeurs de lutte contre le changement climatique.

La mobilisation de l'OS 2.2 ira dans ce sens, conformément aux orientations de la Commission pour la France, en agissant sur le développement des installations de production d'EnR/R, des réseaux de chaleur et de froid, du BioGNV, de l'hydrogène renouvelable, des solutions de stockage et des réseaux intelligents dans une approche plus intégrée du système énergétique.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B3

Objectif spécifique : 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

Justification :

Le changement climatique constitue une préoccupation générale pour les années à venir. Au-delà des mesures visant à contenir l'élévation des températures en réduisant ou limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES), doivent être mises en place des mesures d'adaptation consistant à limiter les impacts négatifs et maximiser les effets bénéfiques.

La Commission européenne met en avant dans ses orientations pour la France, les besoins hautement prioritaires en vue de favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.

Le changement climatique est déjà perceptible en Grand Est, notamment par l'augmentation de la température moyenne et par la modification du régime des pluies. L'ensemble du Grand Est devrait connaître une hausse des températures moyennes (jusqu'à plus 2,2°C à l'horizon 2050), avec une diminution de moitié du nombre moyen de jours de gel, une plus grande fréquence des canicules et des pics de températures qui pourront atteindre 55°C en 2050. L'évolution à la baisse du nombre de jours de précipitations efficaces entraînant une diminution conjointe du ruissellement et de l'infiltration, pourrait se traduire par une tension accrue sur les ressources en eau.

Ces évolutions peuvent engendrer une intensification des risques naturels tels qu'inondations (9 % de la population exposés au risque d'inondation avec 24 % des communes situées en zones inondables), glissements de terrains, retrait-gonflement des argiles, tempêtes et incendies.

Elles provoquent également la multiplication des périodes de sécheresse aux lourdes conséquences pour les activités économiques, en particuliers agricoles et touristiques, et des épisodes de fortes chaleurs avec des effets sur la santé et les écosystèmes. Mieux anticiper et gérer ces périodes de déficits en eau constitue un enjeu régional.

La mobilisation de l'objectif spécifique 2.4 se justifie face aux enjeux que devra relever la région en matière climatique.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B4

Objectif spécifique : 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire

Justification :

Le pacte vert pour l'Europe et le plan d'action en faveur de l'économie circulaire met l'économie circulaire au cœur de la neutralité climatique. La priorité est accordée notamment à la réduction et à la réutilisation des matériaux avant leur recyclage, en particulier dans les secteurs du textile, de la construction et des plastiques, et encourage l'apparition de nouveaux modèles d'entreprises. L'UE envisage également de stimuler le marché des matières premières secondaires.

Le gisement de déchets en région Grand Est s'élève en 2015 à presque 22 millions de tonnes. L'objectif majeur du volet « déchets » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) vise à réduire cette production.

Des secteurs sont particulièrement visés tel celui du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) qui représente 2/3 des 22 millions de tonnes produites avec un objectif de réduction de production déchets de 15% en 2031 par rapport à 2016.

La Loi TECV (Transition Energétique pour la Croissance Verte), qui transpose les directives européennes, vise par ailleurs pour 2025 une valorisation de 65% des DAE (Déchets d'Activités Economiques) et des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés). Or, le Grand-Est affiche pour l'instant 59% de valorisation pour les DAE et 42% pour les DMA.

Le Grand Est dispose d'un premier maillage d'acteurs économiques (34 entreprises) engagés dans l'écoconception avec 17 démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) de 365 structures de réemploi et de réutilisation, qu'il convient de développer pour accroître la capacité de revalorisation des déchets.

La mobilisation de l'objectif spécifique 2.6 contribuera à réduire la production de déchets et à valoriser notamment les déchets d'activités économiques dont une part importante reste non revalorisée à ce stade.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B5

Objectif spécifique : 2.7 Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Justification :

Les changements d'utilisation des terres, l'exploitation directe des ressources naturelles et le changement climatique constituent les 3 facteurs principaux de la perte de biodiversité. La Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit de transformer au moins 30 % des terres et des mers en zones protégées, de restaurer les écosystèmes dégradés et de réduire les pressions s'exerçant sur la biodiversité.

La région Grand Est est caractérisée par une mosaïque de milieux qui constitue des espaces de vie variés pour la faune et la flore et enferme des enjeux écologiques, économiques et d'attractivité.

La Stratégie régionale Biodiversité permet le maintien de ces espaces et espèces, favorise les projets de préservation, ainsi que les actions de gestion et d'inventaires.

Le pacte vert pour l'Europe affiche une ambition « zéro pollution » pour l'air, l'eau et les sols qui donnera lieu à un plan d'action en 2021.

De par sa position en amont de plusieurs fleuves et de réservoir en eau potable, la région dispose d'une grande responsabilité en matière de reconquête de la qualité des eaux souterraines et de surface. La lutte contre la pollution constitue une priorité pour les générations futures.

Bien que la qualité de l'air s'améliore, des dépassements des valeurs limites pour les particules fines et le dioxyde d'azote sont encore souvent constatés dans plusieurs agglomérations du Grand Est.

Le Grand Est, de par son passé industriel, est marqué par la présence de friches aux sols pollués. Leur réhabilitation est un enjeu pour l'avenir, voire un atout dans un contexte de limitation de l'artificialisation des sols.

Au niveau régional, la mobilisation du FEDER de l'objectif spécifique 2.7 contribuera à lutter contre la fragilisation des espèces et des espaces via une diffusion de la connaissance et une sensibilisation de tous les publics, à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air et à la dépollution des sols, dans le respect des stratégies de la Commission.

Enjeu prioritaire C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie

Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale »

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C1

Objectif spécifique : 4.4 Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé

Justification :

Le rapport 2019 pour la France (annexe D) fait état de la dégradation de l'accès aux soins dans les zones rurales. Du fait de la pandémie de COVID-19, la politique de cohésion est adaptée afin d'améliorer la résilience des systèmes de santé et s'ouvre tant aux investissements d'infrastructures qu'aux équipements et fournitures.

L'égalité pour tous devant l'accès aux soins est identifiée comme un enjeu majeur de la Région Grand Est. Cette priorité a été mise en exergue par la crise liée à la Covid 19 qui a pu souligner les limites de la structure de notre système d'accès aux soins.

D'importantes disparités sont constatées sur le territoire. L'accessibilité géographique et les délais d'attente constituent les principaux obstacles dans l'accès aux soins, eu égard à la faible densité des territoires. Ces caractéristiques impactent l'offre de service qui est ainsi marquée par un niveau d'équipement inférieur à la moyenne métropolitaine. Par ailleurs, avec 9% des allocataires bénéficiaires du RSA en 2018, la situation sociale et économique précaire d'une partie de la population, notamment les moins de 30 ans, rend ces difficultés de plus en plus prégnantes.

Parallèlement, le Grand Est assistera, d'ici 2022, à d'importants départs en retraite de professionnels libéraux dont plus de 30% de médecins généralistes. Avec une perspective de 1 700 000 seniors d'ici 2030 et un indice de vieillissement supérieur à la moyenne nationale (80,8 contre 78) cette problématique est accentuée par le vieillissement croissant de la population. Cette situation conforte ainsi la nécessité de mettre au premier plan des priorités régionales le renforcement de la résilience du système de santé.

Ainsi, afin répondre efficacement à ces enjeux plus que jamais d'actualité, la Région souhaite prioriser dans le cadre de l'objectif spécifique 4.4, la mise en œuvre d'actions qui permettront de résorber la fracture territoriale dans l'accès aux soins.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C2

Objectif spécifique : 4.5 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

Justification :

Compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les domaines de la culture et du tourisme, un objectif spécifique est créé afin de permettre d'exploiter le potentiel de la culture et du tourisme dans le renforcement du développement économique, de l'inclusion sociale et de l'innovation sociale.

L'industrie culturelle, vecteur de développement économique, d'innovation et d'attractivité pour le territoire polarise 40 000 emplois. Les territoires urbains de la région offrent un maillage d'équipements dans le domaine qui assurent le rayonnement culturel de la région. L'offre reste toutefois hétérogène sur le territoire, nécessitant un renforcement du maillage d'équipements de proximité et une diversification de l'offre culturelle dans une grande partie du territoire.

Le tourisme est identifié comme un des piliers de l'économie du Grand Est, avec 43,9 millions de visiteurs (en 2015) et 80 000 emplois (3% des emplois régionaux), ce qui reste toutefois modeste par rapport aux autres territoires métropolitains (5,2% de l'emploi en France métropolitaine en 2015). Une meilleure valorisation des atouts de la région permettrait ainsi d'exploiter davantage le potentiel touristique du territoire.

Ainsi, afin de sauvegarder les activités existantes dans ces deux secteurs d'activité non délocalisables particulièrement frappés par la crise de 2020 et d'optimiser leur impact sur le rayonnement et le développement économique du territoire régional, la mobilisation de l'objectif spécifique 4.5 serait axée sur la préservation, la modernisation, le développement et la promotion des entreprises, lieux, structures et filières spécifiques s'avérant nécessaires.

Dans le domaine du tourisme, cette période de crise doit être mise à profit pour conforter la dynamique du secteur en s'inscrivant dans une logique de « Smart Tourisme » mettant en avant le développement durable, le digital et l'innovation.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C3

Priorité spécifique Jeunes à l'appui de deux objectifs spécifiques :

Objectif spécifique : 4.1 (FSE+) « Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale »

Objectif spécifique : 4.5 (FSE+) « promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous »

Justification :

La garantie pour la jeunesse mise en place en 2013 doit aujourd'hui être renforcée en particulier pour faire face aux effets de la crise sanitaire. Dans sa recommandation au conseil relative à « Un pont vers l'emploi – Renforcer la garantie pour la jeunesse » la commission propose notamment de :

- renforcer les systèmes d'alerte précoce et les capacités de suivi afin de repérer les personnes qui risquent de devenir des NEET, tout en contribuant à prévenir le décrochage
- mettre davantage l'accent sur les NEET de plus longue durée

Le rapport 2019 pour la France (annexe D) recommande de mettre en place des mesures de repérage et d'activation, destinées notamment aux personnes inactives et aux jeunes NEET et de proposer un soutien intégré et des formations adaptées. Il met par ailleurs l'accent sur l'enjeu de promouvoir l'égalité d'accès à des cursus d'éducation et de formation inclusifs et de qualité notamment en proposant des informations ciblées pour prévenir le décrochage et en agissant de façon précoce.

Par sa compétence en matière d'orientation et de formation et sa politique volontariste en faveur de la jeunesse, la Région Grand Est entend lutter contre toute forme de décrochage et permettre aux jeunes, en particulier les jeunes NEET, de s'insérer durablement sur le marché du travail. Cet investissement en faveur de la jeunesse est une priorité majeure :

- Les jeunes du Grand Est quittent plus prématurément le système éducatif : 9,5% des jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ont pas de diplôme supérieur au brevet (CITE 2) contre 8,9% en France et 10,6% pour l'Union Européenne ;
- Le nombre de décrocheurs est estimé à plus de 15 000 jeunes en 2020, dont plus de 10 000 décrocheurs scolaires ;
- En 2019, 10,6 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (contre 10,1 pour l'Union européenne) ;
- Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteint 17,6%.

L'intervention du FSE+ permettra de consolider l'action de la Région Grand Est et de ses partenaires en faveur de la lutte contre toute forme de décrochage. Elle permettra également de faciliter le rattachage de ces publics grâce notamment au développement des compétences et à des accompagnements spécifiques.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C4

Objectif spécifique : 4.1 (FSE+) « Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale »

Justification :

L'économie sociale et solidaire occupe une place importante en Grand Est avec plus de 202 000 emplois en 2016. Cette économie qui se caractérise par un projet économique au service de l'utilité sociale, une gouvernance démocratique et une dynamique de développement fondée sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne est présente dans tous les secteurs économiques. Elle joue un rôle clé en matière d'inclusion et favorise l'innovation sociale et sa diffusion. Le secteur coopératif et celui de l'insertion par l'activité économique sont particulièrement développés en Grand Est.

L'économie sociale et solidaire crée des réponses originales aux défis économiques, sociaux et environnementaux à relever dans les territoires urbains et ruraux. Elle joue aussi un rôle majeur en créant des emplois non délocalisables tout en faisant valoir un ancrage territorial fort. Elle constitue par ailleurs un vecteur d'insertion professionnelle.

L'ESS est confrontée à un certain nombre de besoins, en cohérence avec ceux hautement prioritaires énoncés dans l'annexe D du rapport pour la France (promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale) :

- Une reconnaissance renforcée afin de pleinement contribuer au développement de nouvelles solutions et d'emplois dans les territoires
- Un soutien à l'émergence des projets novateurs
- Une professionnalisation et un soutien accrus afin d'amplifier le développement des structures, notamment des associations qui représentent une part majeure du tissu des structures de l'ESS

Avec l'appui du FSE +, la Région Grand Est se donne pour priorité de promouvoir l'ESS sous toutes ses formes et d'augmenter le nombre d'emplois dans ce secteur. Cet objectif passe par le soutien aux activités des têtes de réseaux régionales dans la promotion et l'accompagnement des porteurs de projets ainsi que par l'émergence d'entreprises pour répondre à des besoins peu ou mal couverts et à la pérennisation des emplois créés.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C5

Objectif spécifique : 4.4 (FSE+) " Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques "

Justification :

Bien que fragilisée par la crise économique de 2018 puis par la crise de 2020, la Région Grand Est dispose d'atouts de développement et d'attractivité particulièrement remarquables. Territoire d'innovation dans différents domaines, la Région Grand Est se situe au 2ème rang des régions industrielles de France. La Région est également confrontée à la transformation d'une économie en pleine mutation, en lien avec les défis du numérique, de l'écologie et de la transition énergétique.

Le territoire peut compter sur une population jeune, dont 30% ont moins de 25 ans, mais ayant un niveau de qualification moins élevé que la moyenne nationale. Le faible niveau de qualification a des effets non négligeables sur la capacité à se former tout au long de la vie et à trouver un emploi.

Dans ce contexte, le développement des actions en matière d'orientation, de conseil en évolution professionnelle et le renforcement des systèmes de formation sont des enjeux majeurs, visant à répondre aux grands défis de demain en adéquation avec les besoins du marché du travail et à permettre à chaque citoyen de bénéficier du droit à l'orientation et à la formation tout au long de la vie dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels.

L'intervention du FSE+ permettra de renforcer les actions afin de préparer au mieux les jeunes à s'insérer dans un monde économique en pleine mutation et de donner à chacun la possibilité d'évoluer professionnellement, notamment à l'appui d'informations en ligne et «en temps réel» sur les métiers et les opportunités de formations et d'emplois.

Elle contribuera également à adapter le système d'orientation et de formation aux changements pour le rendre plus attractif et plus adapté à l'ère numérique et à la transition écologique.

La Région, en charge du Service Public Régional de l'Orientation et de l'information sur les métiers et les formations des publics scolaires et universitaires s'inscrit ainsi dans le nouvel agenda sur les compétences proposée par la Commission européenne.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C6

Objectif spécifique : OS 4.6 (FSE+) « Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle »

Justification :

Dans le contexte des changements démographiques, technologiques et environnementaux, l'Union européenne, promeut l'objectif d'améliorer le niveau global de formation, en particulier pour les moins qualifiés et les plus vulnérables. Une offre appropriée de qualifications, de compétences et de savoirs pertinents tout au long de la vie active au plus proche des besoins actuels et futurs des employeurs constitue un levier clé pour la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

La Région Grand Est s'inscrit pleinement dans les orientations de l'Union : elle a pour ambition de permettre à chacun de disposer des moyens d'acquérir compétences, savoirs et savoir-faire d'aujourd'hui et surtout de demain, correspondant à la fois à ses aspirations et au marché de l'emploi. Cette ambition est fondamentale au regard de l'enjeu de l'élévation du niveau de formation des actifs et des inactifs de Grand Est :

- la population non scolarisée de 15 ans et plus est moins diplômée que la moyenne française métropolitaine : on compte ainsi moins de diplômés du supérieur et plus de titulaires d'un diplôme de niveau V
- Plus encore qu'au niveau national, les personnes à la recherche d'un emploi du Grand Est sont faiblement qualifiées dans un contexte de tensions pour certains secteurs et d'évolution rapide des compétences attendues. 15% des demandeurs d'emploi ne possèdent aucun diplôme et plus de la moitié ont un diplôme de niveau V. Les personnes vulnérables ont plus de difficulté à accéder à un parcours de formation, notamment du fait d'une maîtrise ténue des compétences clés.

Le fait transfrontalier est par ailleurs à prendre en compte : il constitue une véritable opportunité mais implique la maîtrise des langues et des codes.

La mobilisation du FSE + permettra d'amplifier l'investissement en faveur des compétences et de contribuer à l'objectif d'élévation du niveau de formation tout en augmentant les chances d'accès à la qualification pour les vulnérables.

Enjeu prioritaire D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins

Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens »

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : D1

Objectif spécifique : 5.1 Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

Justification :

Dans son rapport pour la France (Annexe D), l'UE a identifié la nécessité de mettre en place des mesures spécifiques et ciblées, dans le cadre de stratégies intégrées et durables, pour faire face à la multiplicité des besoins des territoires. Dans les zones urbaines, des besoins hautement prioritaires sont principalement identifiés en matière d'infrastructures de santé et d'éducation.

La région Grand Est est structurée par un maillage territorial composé de 54 centralités urbaines, identifiées dans le SRADDET. Ces grandes agglomérations polarisent 51% des emplois régionaux et

constituent une véritable force économique pour le territoire. Garantir le rôle structurant de ces pôles métropolitains constitue donc un enjeu majeur pour la région.

Toutefois, ces territoires urbains restent marqués par des disparités économiques et sociales au sein de la population, dont une partie vit dans des zones urbaines défavorisées. Certains quartiers accusent en effet des défaillances notables en termes d'infrastructures éducatives, sanitaires, sociales ou encore sportives. Afin de résorber cette fracture territoriale, la Région Grand Est a approuvé des contrats territoriaux et vise, via le pacte territorial 2020-2026, à accroître le développement local et durable des territoires.

Afin d'apporter une réponse globale et intégrée, les projets d'équipements desservant les populations, d'urbanisme durable ou encore d'intermodalité soutenus dans le cadre de l'objectif spécifique 5.1 devront prendre en compte les impacts environnementaux, économiques et sociaux sur les zones ciblées. La mise en œuvre d'investissements territoriaux intégrés, adossés à cet objectif spécifique et transversaux aux autres objectifs du programme, permettra de faire émerger un cadre stratégique inclusif qui favorisera une meilleure implication des acteurs urbains concernés.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : D2

Objectif spécifique : 5.2 Soutenir le développement du Massif des Vosges

Justification :

Dans son rapport pour la France (Annexe D), l'UE a identifié la nécessité de mettre en place des mesures spécifiques et ciblées, dans le cadre de stratégies intégrées et durables, pour faire face à la multiplicité des besoins des territoires.

Les Vosges sont la seule montagne de type « montagne ancienne centre européenne de France », au sein de l'ensemble de la « montagne rhénane ». Ses patrimoines culturels et naturels sont riches et typiques, tant par la géologie, le relief, le climat, les milieux naturels et la biodiversité, que par l'architecture caractéristique de ce territoire et le passé industriel d'une grande partie de ses vallées constitutives (textile...) dont les nombreuses friches témoignent encore aujourd'hui. Ils représentent un potentiel de développement socio-économique et d'innovation. Ils sont valorisés par les activités traditionnelles de production de biens et de services : tourisme, artisanat, agriculture, industrie, travail du bois.

Les Vosges connaissent néanmoins des difficultés (solde migratoire négatif, décroissance du nombre d'emploi, impact du changement climatique) qui constituent des menaces pour l'avenir du Massif. Ce potentiel et ces spécificités doivent donc être valorisés, encouragés et protégés par le biais de mesures adaptées et ciblées.

Afin d'apporter une réponse globale et intégrée, les opérations soutenues dans le cadre de l'objectif spécifique 5.2 devront prendre en compte les impacts environnementaux, économiques et sociaux sur le Massif des Vosges. La mise en œuvre d'investissements et d'accompagnements territoriaux spécifiquement dédiés permettra de développer un cadre stratégique inclusif qui favorisera une meilleure implication des acteurs du Massif concernés. Cet outil constituera pour le territoire du Massif des Vosges un véritable effet levier et permettra de financer des projets permettant le maintien des activités propres au territoire et de les valoriser mais également d'en développer de nouvelles.

Architecture financière

Enjeux prioritaires	Objectif stratégique	Code	Objectif spécifique	2021/2027			
				%	Montants	%	Montants
A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise	Objectif stratégique n°1 « Une Europe plus intelligente » (FEDER)	A1	1-1 - Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	46,1%	290,1M€	17%	106,9M€
		A2	1-2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics			10%	62,9M€
		A3	1-3 - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME ainsi que la création d'emplois dans les PME			19,1%	120,2M€
B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique	Objectif stratégique n°2 « Une Europe plus verte et à faible émission de carbone » (FEDER)	B1	2-1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	34,3%	215,6M€	13,7%	86,0M€
		B2	2-2 - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables			7,2%	45,3M€
		B3	2-4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes			5,1%	32,1M€
		B4	2-6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire			2,7%	17,0M€
		B5	2.7 - Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes, réduire la pollution			5,6%	35,2M€
C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien être et la qualité de vie	Objectif stratégique n°4 « Une Europe plus sociale » (FEDER)	C1	4-4 - Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé	7,2%	45,5M€	3%	18,9M€
		C2	4-5 - Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale			4,2%	26,7M€
	Objectif stratégique n°4 « Une Europe plus sociale » (FSE+)	C3	Améliorer l'accès des jeunes à l'emploi	96,4%	149M€	23,4%	36,2M€
		C4	Economie Sociale et solidaire			5%	7,7M€
		C5	Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation afin de promouvoir l'égal accès à des formations inclusives et de qualité			8%	12,4M€
		C6	Formation tout au long de la vie			60%	92,8M€

D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins	Objectif stratégique n°5 « Une Europe plus proche des citoyens» (FEDER)	D1	5.1 - Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines	9,3%	58,3M€	7,4%	46,3M€
		D2	5.2 - Massif des Vosges			1,9%	12,0M€
Assistance technique FEDER				3,1%	19,6M€	3,1%	19,6M€
Assistance technique FSE+				3,6%	5,6M€	3,6%	5,6M€
Total FEDER				80%	629,1M€	80%	629,1M€
Total FSE+				20%	154,6M€	20%	154,6M€
Total FEDER-FSE+				100%	783,8M€	100%	783,8M€



Enjeu A

A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise

A1

A1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Objectif spécifique 1.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic de territoire montre un besoin de renforcement des activités de R&D et une faible capacité d'absorption des connaissances et des technologies de l'écosystème privé.

Au regard des grands défis sociétaux à relever et des enjeux régionaux en matière d'attractivité des talents et de transformation de la connaissance en développement économique, la Région se fixe pour objectifs au travers de cet objectif spécifique d'accroître la collaboration entre les acteurs de recherche et le monde économique et la capacité d'absorption des connaissances et des technologies des PME.

Les résultats attendus seront :

- l'augmentation du nombre de PME et des organismes de recherche prenant part à un projet d'innovation ou de recherche ;
- l'augmentation du nombre d'entreprises qui auront pu être accompagnées pour innover.

La montée en compétence des différentes structures accompagnées passant par l'amélioration du parc d'équipements en RDI et par l'augmentation des moyens humains, l'emploi destiné à développer la connaissance publique et privée transférable sera également recherchée.

Il apparaît nécessaire de concentrer les efforts sur les opérations en lien direct avec les thématiques fléchées dans la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes (S3) Grand Est pour ainsi assurer et développer le potentiel de l'écosystème de la Région.

Trois transitions principales ont été identifiées transversalement aux domaines de spécialisation de la future S3, tous secteurs d'activité confondus : la transition industrielle, la transition énergétique, écologique et sociale, et la transition numérique. Les filières vertes s'intègrent dans la transition énergétique, écologique et sociales de la S3 qui constitue un critère de priorisation des actions qui seront soutenues via cet objectif.

Les projets de RDI portés par des PME, des organismes de recherche, des structures permettant la valorisation de la recherche en innovation et des structures favorisant ou développant le transfert de technologies seront soutenus, pour ainsi accentuer le passage de la RDI à l'industrialisation.

En outre, les plateformes académiques, de transfert, de RDI, les outils de valorisation de la recherche et les actions offrant de développer l'écosystème de l'innovation et créant des interactions et synergies entre ses forces vives et facilitant la disponibilité de talents et de compétences capables d'assurer les transferts seront également accompagnées.

Types d'actions :

Les projets collaboratifs ou individuels d'innovation et outils mutualisés :

- les projets collaboratifs, réunissant des entités de recherche et/ou des entreprises et/ou des structures de transfert de technologie autour du développement d'un concept, d'un produit ou d'un procédé (dont le développement de nouvelles méthodes) ;
- les projets individuels menés par des PME visant le développement d'un concept, d'un produit ou d'un procédé (y compris à usage interne pour améliorer la performance de l'outil de production de l'entreprise), notamment en prenant l'appui d'un laboratoire public ou privé, d'une structure de transfert de technologie ou d'une plateforme académique, de transfert ou RDI ;
- l'émergence ou le renforcement de dispositifs mutualisés de réalisation des projets d'innovation (plateformes d'innovation notamment) ;
- les projets d'accélération du transfert de technologies des laboratoires académiques vers le milieu industriel, permettant notamment de diminuer le délai d'accès au marché des innovations (plateformes RDI, démonstrateurs industriels, maturation de la recherche notamment).

Développement de projets scientifiques d'excellence :

- les projets de recherche d'envergure et d'excellence, incluant les équipements de recherche liés, répondant aux priorités définies dans la S3 et aux enjeux de la Stratégie Régionale d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) ;
- les projets scientifiques, incluant les équipements de recherche liés, s'inscrivant en amont d'une priorité d'innovation identifiée dans la S3 mais permettant de la compléter ou de l'enrichir en ouvrant de nouvelles perspectives scientifiques et oeuvrant à la valorisation de la recherche vers le monde économique ;
- les actions favorisant les preuves de concept de tout projet scientifique en vue d'une valorisation vers le monde économique et de leur intégration dans l'entreprise.

Structuration de l'écosystème d'innovation et promotion des actions et compétences scientifiques et industrielles :

- Les actions, notamment les colloques, salons et autres événements, concernant la gouvernance pourront également être soutenues, afin de permettre la mise en place d'un écosystème de l'innovation performant, qui est une priorité horizontale de la S3 et la dynamisation des acteurs du transfert et de la valorisation de la connaissance en lien avec les enjeux de la SRESRI ;
- la consolidation et la mutualisation des potentiels des réseaux d'excellence académiques et scientifiques en termes d'équipements et de compétences tournés vers le secteur économique ;
- les projets et actions structurants des regroupements d'entreprises orientés vers la RDI et de leurs membres (PME notamment) ;
- l'ingénierie de projets complexes, la mutualisation de ressources académiques, transfert, formation support à l'innovation (propriété industrielle, évolution organisationnelle, coordination...) ;
- la sécurisation et l'accroissement de la valorisation de la propriété intellectuelle des académiques et des entreprises (dépôts, extension de brevets et formation/accompagnement en amont de ces derniers...) ;
- les événements et outils de promotion permettant de communiquer sur des actions, des compétences et/ou des domaines scientifiques constituant des points forts pour la région et contribuant à la visibilité et à l'essor économique du territoire ;

- les événements qui suscitent la vocation scientifique, la culture entrepreneuriale innovante étudiante, l'intégration professionnelle des publics étudiants sur le territoire de la région ;
- l'accompagnement permettant l'évolution de la S3.

Les activités récurrentes relevant du fonctionnement d'une structure ne peuvent pas être soutenues par le FEDER au titre du présent objectif spécifique.

Principaux groupes cibles :

- PME et groupements de PME (dont GIE),
- ETI et grandes entreprises pour des projets d'investissements comportant une coopération avec des PME pour des activités de recherche et d'innovation,
- Clusters, pépinières d'entreprises, incubateurs,
- Établissements de santé,
- Laboratoires publics et privés,
- Établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Associations,
- Structures de transfert de technologies, intermédiaires technologiques, centres de compétences publics et privés Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), CEA Plateforme Grand Est,
- Collectivités territoriales ou leurs groupements,
- Chambres consulaires,
- Fédérations et syndicats professionnels,
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

Outre l'existence de deux réseaux transfrontaliers très intégrés en matière d'enseignement supérieur et de recherche à savoir l'Université de la Grande Région (UniGR) et EUCOR (Rhin supérieur) susceptibles d'être particulièrement concernés par cet objectif spécifique, il est à noter que les Orientations Stratégiques de la Région Grand Est, de même que le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui s'appuie sur des outils au service du développement et du rayonnement régional avec BeEst Export, l'Agence régionale Grand E-Nov, ou encore la démarche Be Est de la Région Grand Est, portent le souhait de construire avec les régions voisines une stratégie partagée de développement sur des atouts forts et essentiels au développement de notre région :

- **Mettre en place une véritable démarche de marketing économique et de lobby**, s'appuyant sur les filières structurantes régionales, les domaines d'innovation des stratégies de spécialisation intelligente (S3) et les écosystèmes d'innovation (clusters transfrontaliers), en lien avec les organisations professionnelles et les chambres consulaires.
- **Faire du Grand Est un terreau transfrontalier d'excellence en matière d'innovation et de recherche et notamment d'animer les filières économiques porteuses d'innovation et de développement** - Cluster automobile ; Silver économie ; Intelligence artificielle et cyber sécurité ; Agroalimentaire ; E-santé ; Aéronautique - et **d'accentuer les synergies frontalières** entre les acteurs de l'Industrie du Futur, de la Bio économie et de l'Energie décarbonée, ou

encore de **faciliter les actions de dissémination des projets de recherche par la création d'un fonds opérationnel** tirant les enseignements de l'action « Offensive sciences ».

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire	Valeur cible
A	1.1	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	Nombre		
A	1.1	FEDER	Transition	RCO03	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers	Nombre		
A	1.1	FEDER	Transition	RCO07	Instituts de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs	Nombre		
A	1.1	FEDER	Transition	RCO08	Valeur nominale des équipements pour la recherche et l'innovation	€		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
A	1.1	FEDER	Transition	RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Nombre					
A	1.1	FEDER	Transition	RCR05	PME innovantes en interne	Nombre					

A2

A2 : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

Objectif spécifique 1.2

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Au regard du diagnostic de territoire et des enjeux majeurs présents et à venir, l'objectif visé, au travers de cet objectif spécifique est de renforcer l'adaptation de l'écosystème régional aux nouveaux modes de consommation, d'interaction et de production.

Les résultats escomptés sont :

- L'accroissement des utilisateurs des services et applications numériques développés par les acteurs publics ou privés ;
- L'augmentation du nombre d'entreprises ayant recours à la digitalisation.

Types d'actions :

En France, le programme Action Publique 2022, lancé en octobre 2017, a pour objectif de dématérialiser 100 % des services publics d'ici à 2022. Le développement numérique de l'administration au bénéfice de son fonctionnement et des citoyens pour assurer une gestion efficace des procédures administratives, des ressources (énergétiques notamment) et la sécurisation des systèmes et des données, seront soutenues.

Face aux difficultés rencontrées par de nombreuses personnes pour maîtriser les outils numériques, l'Etat et de nombreuses collectivités ont décidé de favoriser le développement d'Espaces Publics Numériques (EPN). Portés par des associations et par des collectivités locales, ce réseau de près de 4 850 lieux en France (dont 192 dans le Grand Est soit seulement 4% du total national) permet au public d'accéder à des services de base ainsi qu'à des programmes de sensibilisation et de formation. Il apparaît également nécessaire d'accompagner les nouvelles formes d'échange et de travail qui s'instaurent sur le territoire. Les lieux au sein desquels ces nouvelles interactions et méthodes de travail et de collaboration prennent leur sens et dont les outils numériques constituent une brique indispensable seront soutenus. La formation des publics, potentiellement victimes de la fracture numérique, ainsi que leur équipement d'outils numériques seront également soutenus.

De la même manière, l'accès aux ressources numériques, éducatives, culturelles, patrimoniales et touristiques devra être renforcé.

En outre, les applications et outils numériques au bénéfice des patients et des soignants permettant le suivi des personnes fragiles et assurant leur maintien à domicile ou encore une transmission sécurisée des données médicales seront accompagnées au titre de cet objectif spécifique, l'objectif étant la modernisation et l'adaptation des structures de santé du territoire. En 2017 en France, environ 12% de la population a eu recours à des services de santé en ligne, contre une moyenne européenne de 18%, du fait de la crise COVID et du vieillissement de la population qui présente un indice plus fort en Grand Est qu'au niveau national (80,8 contre 78). L'usage des outils de télémédecine et permettant le maintien à domicile doit être encouragé.

Le conseil national du numérique souligne un retard des entreprises concernant la digitalisation de leur relation client. La digitalisation de toutes les entreprises et l'accompagnement des entreprises du

numérique apparaissent comme une priorité. Il importe de les appuyer dans cet élan ; les objectifs visés étant le soutien large des entreprises du territoire et l'accès au plus grand nombre aux opportunités qu'offrent le numérique et ses usages.

Développement numérique de l'action publique :

- Projets « Smart territoires » contribuant à la transition numérique, économique, écologique et sociale du territoire (seules les technologies numériques et les dépenses liées à leur développement seront éligibles, les dépenses liées à la création/rénovation des réseaux seront inéligibles) ;
- Soutien à l'élaboration d'études et de stratégies numériques territoriales ;
- Outils permettant la collecte et le traitement de données afin de gérer efficacement les ressources et les actifs ;
- Traitement de la donnée publique territoriale (notamment collecte, structuration, exploitation, mutualisation dans une logique « Open Data ») ;
- Systèmes d'information multimodale et plateformes numériques de mobilité intéropérable, solutions de billettique, d'optimisation des flux et des déplacements en transport en commun, multimodaux, covoiturage, autopartage ;
- Dématérialisation des services publics locaux et leur accessibilité ;
- Solutions de travail collaboratif / télétravail permettant le maintien des services publics ;
- Sécurisation, résilience, interopérabilité des systèmes d'information territoriaux et des données publiques : cloud computing et big data, cybersécurité ;
- Réseau Wi-Fi / Li-Fi territoriaux intéropérables et sécurisé avec authentification unifiée ;
- Plateformes et applications d'engagement/de contribution citoyenne ;
- Projets de BIM (*Building Information Modeling*) à grande échelle permettant de mettre en œuvre un modèle de numérisation spécifique au territoire pouvant être réemployé ;
- Etc...

Création et développement d'espaces publics numériques et promotion du télétravail :

- Création ou développement de tiers-lieux ouverts à différents publics cibles ;
- Création ou développement d'espaces ouverts collaboratifs (notamment Fab-labs et maker spaces), de co-working, permettant le télétravail ;
- Etc...

Développement d'outils numériques pour la santé :

- Recueil, transmission et analyse de données de santé ;
- Traitement des données au service des patients et des professionnels de la santé ;
- Solutions numériques permettant le maintien à domicile des personnes dépendantes ;
- Applications de prévention, autodiagnostic (outils d'assistance au diagnostic), téléconsultation, télésurveillance, télémedecine et téléexpertise ;
- Imagerie médicale ;
- Ingénierie de projets numériques de santé en territoire ;
- Etc...

Développement d'outils numériques dans le domaine de l'éducation, de la formation (pour les publics non couverts par le FSE+) :

- Dispositifs d'appui et d'accompagnement permettant à l'ensemble de la population d'être en capacité de maîtriser les services et ressources en ligne et gagner en autonomie sur les outils numériques (accès aux droits, citoyenneté numérique, vie quotidienne....) ;
- Outils et moyens visant à mettre en réseau les acteurs de la médiation et de l'inclusion numérique, leurs compétences et leurs activités afin de lutter contre « l'illectronisme » ;
- Applications permettant aux chefs d'entreprises, étudiants, apprentis, lycéens, collégiens, adultes d'accéder à des offres et à des outils de formation et d'éducation ;

- Pratiques éducatives : ENT, applications pédagogiques et didactiques ;
- Etc...

Soutien au développement et à l'évolution d'applications et d'outils numériques dans le domaine de la culture et du tourisme :

- Amélioration de l'accessibilité et promotion par des outils numériques, des ressources et activités culturelles, patrimoniales et touristiques ;
- Applications valorisant l'offre touristique et culturelle et le patrimoine naturel et culturel ;
- Applications innovantes d'aide à la visite / à la compréhension d'un site culturel ou touristique ;
- Etc...

Digitalisation des PME :

- Plateformes de produits et de services : soutien au développement d'outils mutualisés ouverts aux entreprises du territoire, leur permettant ainsi de développer leurs services et activités ;
- Investissements matériels et immatériels des entreprises dans les domaines de l'Intelligence artificielle, de l'Internet des objets, de la cybersécurité, de la gestion de la data, du calcul haute performance et du cloud ;
- Applications innovantes ;
- Etc...

Développement de l'écosystème du numérique, mutualisation et projets numériques structurants :

- Dispositifs d'accompagnement des entreprises dans le domaine du numérique et de la digitalisation ;
- Actions et manifestations de promotion de l'écosystème du numérique ;
- Développement des compétences à travers des écoles, parcours, supports de formations numériques innovants ;
- Accompagnement du futur *European Digital Innovation Hub* régional dédié à la transformation numérique des entreprises ;
- Création d'entrepôts de données/*datalakes* mutualisés ;
- Etc...

Les activités récurrentes relevant du fonctionnement d'une structure ne peuvent pas être soutenues par le FEDER au titre du présent objectif spécifique.

Pour les opérations concernées, seront priorisés les projets optimisant l'utilisation du foncier disponible afin d'éviter l'étalement urbain. Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)...) afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Les projets s'inscrivant dans la stratégie d'un GAL (Groupe d'Action Locale) LEADER ne pourront pas émarquer au FEDER.

Principaux groupes cibles :

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Entreprises publiques locales,
- GIP,
- Services déconcentrés de l'Etat,

- Établissements publics de santé, d'enseignement (dont enseignement supérieur), centres de formation des apprentis, organismes de formation professionnelle,
- PME,
- Offices du tourisme,
- Chambres consulaires,
- Bailleurs sociaux,
- Autorités organisatrices de transport,
- Associations,
- Agences de développement économique et d'attractivité,
- Mutuelles,
- Établissements et services médico-sociaux,
- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MS, associations de personnels de santé),
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

- A l'échelle transfrontalière il s'agira de rechercher l'excellence en matière de digitalisation, et notamment de renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est avec la création, par la Région, d'un outil de veille et d'aide à la décision, le Big Data ; de mettre en réseau les agences digitales régionales sur les espaces frontaliers et de faire du Salon de l'Industrie 4.0 de Mulhouse la référence du digital en matière d'émergence de projets collaboratifs ; ou encore de renforcer la connaissance des données transfrontalières par la mise en place d'un Big Data transfrontalier.
- A l'échelle transnationale, il s'agira de développer la « Vallée européenne de l'Intelligence Artificielle (IA) » en axant les développements sur trois segments particuliers : l'IA au service de la santé ; l'IA au service de la bioéconomie ; l'IA au service de l'industrie du futur.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Dans ce cadre, pourra être financé le soutien à l'accès aux financements et aux fonds propres par le biais d'abondements de dispositifs existants ou la création de dispositifs nouveaux.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
A	1.2	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	nombre		
A	1.2	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	nombre		
A	1.2	FEDER	Transition	RCO13	Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour les entreprises	€		
A	1.2	FEDER	Transition	RCO14	Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	nombre		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques [200]
A	1.2	FEDER	Transition	RCR11	Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	nombre					
A	1.2	FEDER	Transition	RCR12	Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	nombre					

A3

A3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

Objectif spécifique 1.3

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic de territoire et les enjeux majeurs présents et à venir montrent la nécessité de mobiliser cet objectif spécifique.

Les objectifs de cette priorité sont de renforcer la dynamique de l'économie et de l'emploi de la Région en axant les efforts sur le développement de nouvelles entreprises et le maintien des entreprises existantes en facilitant leur reprise / transmission et en suscitant l'investissement.

Les résultats escomptés sont :

- l'accroissement du nombre de création et reprise d'entreprises,
- l'accroissement de l'investissement privé,
- l'augmentation du nombre d'emplois créés dans les entreprises soutenues.

Types d'actions :

La région Grand Est affichant un taux de création d'entreprises plus faible que le taux national et un taux de défaillance plus fort, l'accompagnement direct à la création et reprise d'entreprise doit être soutenu. La pérennité des opérations devra être assurée par l'appui de structures compétentes en matière de développement de l'esprit d'entreprise, de formation des chefs d'entreprises et de maturation des entreprises et start-ups.

L'investissement matériel et immatériel permettant la modernisation des entreprises sera également un outil majeur de pérennisation des emplois et vecteur de développement économique.

Les filières structurantes et/ou émergentes du Grand Est seront également soutenues afin de maintenir leur compétitivité et d'assurer leur développement et leur adaptabilité.

La bonne place tenue par la région en termes d'exportation ne doit pas laisser de côté les PME pour lesquelles le développement de leurs échanges avec l'étranger peut souvent être freiné sans un accompagnement adapté.

Les investissements immatériels/matériels :

- L'apport d'ingénierie (recours à des compétences externes) portant notamment sur la stratégie de l'entreprise, son niveau de performance (achats/approvisionnements, efficience de l'organisation et des *process*), et son développement ;
- Les investissements matériels et immatériels s'inscrivant dans un plan de développement (augmentation de l'appareil de production et/ou recherche d'une amélioration de la compétitivité).

Les projets doivent présenter un caractère déterminant pour la pérennité et le développement de l'entreprise et des effets en matière de création et/ou de maintien d'emplois et de création de valeur économique.

La création et la reprise d'entreprises :

- La création d'entreprises génératrices d'emplois ;
- La reprise et transmission d'entreprises maintenant des emplois et si possible en créant d'autres.

Des retombées en matière de maintien et/ou création d'emplois, de valeur économique et de pérennité du modèle économique seront attendues.

La mise en réseau entre entreprises :

- Les actions collectives et l'accompagnement (recours à des compétences externes) à la structuration, l'animation et/ou la promotion d'une filière économique ;
- Les actions collectives et les mesures d'accompagnement (recours à des compétences externes) visant à accroître la compétitivité des entreprises participantes (tout type d'entreprises et toutes filières).

Les projets devront présenter des retombées en termes de valeur économique. La cohérence et le caractère durable de la démarche et l'impact prévu sur l'anticipation des évolutions liées à la filière, au secteur d'activité et aux territoires considérés seront également examinés.

L'accompagnement et la promotion de l'esprit d'entreprise et la mise en œuvre d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat :

- La sensibilisation à la création-reprise d'entreprises ;
- L'accompagnement des porteurs de projets par des outils, dispositifs, moyens d'informations spécifiques ;
- L'accompagnement de la maturation et de l'incubation des projets d'entreprises/start-ups innovantes ainsi que des entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- La sensibilisation à l'entreprenariat innovant.

Les actions de promotion et d'accompagnement à l'internationalisation des entreprises :

- La sensibilisation et la formation aux techniques de l'export ;
- La participation mutualisée à des missions à l'étranger ou à des salons internationaux en France ou à l'étranger ;
- Dispositifs spécifiques d'accompagnement des primo-exportateurs ou exportateurs plus aguerris sur de nouveaux marchés ;
- Renforcement des équipes à l'export d'une entreprise par l'engagement d'un VIE ou d'un VIE à temps partagé.

Pour les actions de promotion et d'accompagnement, des éléments seront attendus notamment sur l'adaptation du projet proposé au public ciblé, le caractère structurant du projet pour l'écosystème assurant cohérence et efficacité et l'identification des retombées pour les entreprises du territoire.

Afin de promouvoir un développement économique inclusif et intégré, les actions de structuration de filières, de sensibilisation, d'accompagnement, de mise en réseau ou encore de promotion pourront cibler un public plus large de PME que celui défini ci-après.

Les activités récurrentes relevant du fonctionnement d'une structure ne peuvent pas être soutenues par le FEDER au titre du présent objectif spécifique.

Seront priorisés les projets les plus vertueux environnementalement.

Principaux groupes cibles :

- PME dont les activités sont en lien avec les priorités de la S3, industrielles, de service à l'industrie, de services aux entreprises, artisanales (sont exclues les activités de négoce, de transport pur, les professions libérales réglementées), de l'ESS, culturelles et créatives, touristiques, groupements et associations de PME,
- Clusters,
- Organismes consulaires,
- Pépinières,
- Couveuses,
- Agences de développement économique et d'attractivité,
- Associations d'accompagnement à la création d'entreprises,
- Association têtes de réseau régionales,
- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Sociétés d'Economie Mixte (SEM),
- EPIC ;
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

A cet égard, afin de renforcer les flux économiques, les Orientations Stratégiques Transfrontalières ainsi que le SRDEII prévoient sur le champ transfrontalier et transnational :

- D'ouvrir l'animation des filières aux territoires transfrontaliers et créer des synergies entre entreprises d'un même secteur ou entre entreprises de secteurs différents, par le développement de nouveaux modèles économiques plus inclusifs et de processus de clustering.
- D'envisager le développement, en lien avec les pays limitrophes, d'un instrument financier à destination des PME qui souhaitent investir et prendre pied sur des marchés limitrophes, en s'appuyant sur les fonds communautaires (FEDER, BEI...).
- D'engager des actions visant à mettre en relation entrepreneurs et investisseurs (business Angel/fonds capital-risque) à l'échelle transfrontalière.
- De soutenir la dynamique entrepreneuriale à l'échelle transfrontalière notamment par des actions de sensibilisation à la création d'entreprise.
- D'appuyer la mise en œuvre de zones d'activités transfrontalières mutualisées, zones économiques spéciales à fiscalité adaptée sur le périmètre transfrontalier tel que celui à proximité du site de la centrale de Fessenheim.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
A	1.3	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	nombre		
A	1.3	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	nombre		
A	1.3	FEDER	Transition	RCO03	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers	nombre		
A	1.3	FEDER	Transition	RCO05	Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	nombre		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
A	1.3	FEDER	Transition	RCR01	Emplois créés dans des entreprises bénéficiant d'un soutien	nombre					
A	1.3	FEDER	Transition	RCR02	Investissements privés complétant un soutien public	€					



Enjeu B

B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

B1

B1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

Objectif spécifique 2.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

L'utilisation de cet objectif spécifique a pour but de contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques ambitionnés sur le territoire du Grand Est, à savoir la diminution de la consommation énergétique de 29% d'ici 2030 et de 55% d'ici 2050 ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 54% d'ici 2030 et 77% d'ici 2050.

Les résultats attendus liés à cet objectif sont :

- La diminution de la consommation énergétique pour les investissements soutenus,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les investissements soutenus.

Pour ce faire, l'approche plurielle de l'efficacité énergétique est privilégiée. Elle sera donc la clé de voûte de cet objectif spécifique agissant sur le secteur le plus consommateur en énergie sur le plan régional, à savoir le parc de bâtiments, tant résidentiel que tertiaire, tout en prônant l'efficacité énergétique des entreprises et la structuration des actions territoriales dans ce domaine.

Types d'actions :

Promouvoir les projets visant l'efficacité énergétique des bâtiments

Il s'agit de soutenir des projets de rénovation, de restauration ou de réhabilitation thermique, voire de construction, des bâtiments suivants :

- Parc de logement social et de l'habitat des personnes en fragilité à but non lucratif,
- Bâtiments publics, notamment bâtiments éducatifs (écoles, collèges, lycées, etc.), logements communaux et intercommunaux conventionnés et bâtiments qui relèvent de la compétence des pouvoirs publics (bâtiments des collectivités territoriales, CCAS, bâtiments sportifs, salles polyvalentes, établissements de santé, sociaux, médicaux-sociaux et culturels, ERP, etc.),
- Bâtiments protégés au titre des monuments historiques ou labellisés,
- Bâtiments des associations,
- Bâtiments des entreprises,
- Logements en copropriété,

qui ont fait l'objet d'une étude d'optimisation énergétique préalable. Cette étude intégrera à minima un programme de travaux limitant les émissions de GES et la consommation annuelle d'énergie et/ou permettant de réduire la consommation conventionnelle d'énergie primaire (Cep).

Les critères techniques d'éligibilité énergétique seront définis en cohérence avec la politique régionale de transition énergétique et devront permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le SRADDET en matière de consommation énergétique et d'empreinte carbone.

Les projets de construction de bâtiments neufs seront réservés à des projets exemplaires présentant des performances énergétiques et environnementales allant bien au-delà de la réglementation en vigueur (ex : bâtiments passifs, constructions bois, recours significatif aux matériaux biosourcés et/ou ressourcés, etc.).

Soutenir les projets de procédés et d'utilités, accélérant les initiatives en matière de maîtrise de l'énergie et de valorisation de l'énergie positive et le bas carbone

Il s'agit d'investissements et/ou d'actions améliorant l'efficacité énergétique dans une approche systémique et globale de maîtrise de l'énergie, notamment par les entreprises industrielles et le secteur tertiaire :

- Les investissements portant sur les utilités à moderniser (optimisation de la ventilation, de l'air comprimé, de la vapeur, du froid, de la force motrice, de l'éclairage adossé à une gestion technique centralisée, etc.) ;
- Les investissements portant sur les procédés de production existants permettant une réduction significative des consommations d'énergie (modernisation des équipements et des process, notamment maîtrise de l'énergie des process de production, etc.) ainsi que le pilotage performant de ces procédés et la numérisation des procédés favorisant l'efficacité énergétique ;
- Les investissements d'efficacité énergétique transverses (récupération, stockage et valorisation de la chaleur perdue, hydrogène de récupération, démarches globales d'efficacité énergétique, rénovation énergétique des toitures, etc.).

Les projets structurants renforçant le caractère global et exemplaire des démarches seront prioritaires.

De manière transversale, les actions d'accompagnement, de sensibilisation, d'animation, visant l'acculturation, l'ingénierie, la structuration, la montée en compétences et l'acceptabilité des populations dans la mise en œuvre des actions visant une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone sur le territoire Grand Est sont jugées prioritaires. L'objectif est de soutenir les actions prônant les démarches écoresponsables et performantes, et qui permettent notamment d'encourager une remontée à l'Autorité de Gestion de projets d'investissement pouvant bénéficier de subventions FEDER.

Les actions visant à soutenir le fonctionnement récurrent des structures seront éligibles.

Principaux groupes cibles :

- Collectivités et leurs groupements,
- Parcs naturels régionaux,
- Etablissements publics,
- Associations,
- Organisations professionnelles, chambres consulaires et fédérations professionnelles,
- Entreprises,
- Entreprises publiques locales (SPL, SEM),
- Sociétés coopératives (SCI, SCOP), Syndicats mixtes,
- Groupements d'intérêt public,
- Fondations,
- Etablissements d'hospitalisation,
- Bailleurs de logements sociaux tels que mentionnés à l'article 323-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

A l'échelle transfrontalière et transnationale, il s'agira notamment de favoriser les expérimentations en matière de renforcement de l'efficacité énergétique et d'accompagner la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique par des actions de codéveloppement et d'échanges et de transferts de savoir-faire. De nombreux projets portant sur le renforcement de l'efficacité énergétique et l'utilisation de nouveaux matériaux ont pu voir le jour au travers des programmes INTERREG transfrontaliers et transnationaux, de même que le programme HORIZON 2020. A ce titre, une capitalisation des résultats s'avère pertinente à cette échelle.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
B	2.1	FEDER	Transition	RCO018	Nombre de logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Nombre de logements		
B	2.1	FEDER	Transition	RCO019	Bâtiments publics ayant bénéficié d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Mètres carrés		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
B	2.1	FEDER	Transition	RCRO 26	Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	MWh/an					
B	2.1	FEDER	Transition	RCRO 29	Émissions estimées de gaz à effet de serre	Tonnes de CO ₂ eq/an					

B2

B2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables

Objectif spécifique 2.2

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic montre que pour contribuer à la réalisation de la neutralité carbone visée dans l'Accord de Paris et le Pacte vert pour l'Europe, le Grand Est doit faire progresser la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale de 21 % (donnée 2017) à 41% en 2030.

Pour être atteint, cet objectif nécessite la mise en place de mesures spécifiques, ambitieuses et réalistes, en faveur des énergies provenant de sources renouvelables. Celles-ci ont été définies en cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et selon des vecteurs de décarbonation pertinents pour le Grand Est.

L'objectif recherché en mobilisant cet objectif spécifique du FEDER est de faire progresser la production d'énergie issue des énergies renouvelables et de récupération.

La chaleur renouvelable est un vecteur essentiel de décarbonation. L'énergie renouvelable et de récupération livrée sous forme de chaleur est actuellement plus réduite en Grand Est en termes d'installations de production, en comparaison de la production d'électricité renouvelable. Diversifier le mix-énergétique régional et national en renforçant le développement de la chaleur renouvelable devra favoriser par conséquent un meilleur équilibre entre les différents vecteurs énergétiques.

La création et l'extension de réseaux de chaleur et de froid constitueront un levier d'actions éligibles pour l'intégration massive de ces EnR/R dans le mix énergétique régional ainsi que l'atteinte de niveaux d'émissions de CO2 très faibles comparativement à des réseaux alimentés par des énergies fossiles.

D'autre part, le déploiement du BioGnV provenant de sources énergétiques renouvelables sera soutenu dans l'objectif d'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. Les transports, notamment routiers, représentent en effet le principal secteur émetteur en Grand Est (25% des émissions totales).

Par ailleurs, les opérations soutenues devront permettre d'améliorer l'efficacité des systèmes énergétiques en rapprochant les lieux de production et de consommation, en favorisant l'autoconsommation et le stockage des énergies renouvelables et de récupération produites.

Enfin, la position géographique du Grand Est et son important tissu industriel en font une région prometteuse pour le développement d'une filière hydrogène locale. Le soutien à l'hydrogène renouvelable contribuera ici à favoriser et à accompagner la croissance de ce vecteur à fort potentiel, non seulement en vue d'une transition énergétique durable, mais aussi pour répondre à l'ambition nationale et européenne de développement de nouvelles filières industrielles et de création d'emplois dans un contexte économique fortement perturbé par la crise sanitaire.

Les résultats attendus sont :

- Une augmentation de la production de l'énergie renouvelable produite,
- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Types d'actions :

Au regard de la logique d'intervention présentée ci-dessus et des résultats escomptés, les typologies d'actions suivantes seront éligibles au titre du FEDER et de cet objectif spécifique :

- **Développement des installations de production d'EnR/R** en vue de la diversification du mix énergétique et de la valorisation des ressources du territoire à travers une gestion raisonnée en matière d'usages et de fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles ainsi que des patrimoines et de la qualité paysagère (ex. : priorisation du déploiement des EnR sur des espaces déjà artificialisés...). Cinq types d'EnR/R présentant un fort potentiel de développement régional et d'effet de levier des aides européennes seront soutenus :
 - bois/biomasse ;
 - géothermie ;
 - solaire thermique ;
 - biogaz, notamment les unités de méthanisation collectives, contribuant à la mobilisation de nouveaux gisements (STEP, biodéchets ménagers entre autres) et au développement de filières émergentes telles que la bioéconomie ;
 - récupération de la chaleur.
- **Création et extension de réseaux de chaleur et de froid alimentés par plus de 60% d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur.** Sont ciblés les réseaux diversifiant leur bouquet énergétique en intégrant les EnR/R mentionnées plus haut.
- **Déploiement de carburants durables provenant de sources énergétiques renouvelables :** les projets soutenus devront contribuer au développement d'un réseau de stations d'avitaillement en BIOGNV pour le transport.
- **Intégration de solutions techniques/process dans le système énergétique** qui devra permettre de :
 - développer et d'optimiser le stockage des EnR/R, notamment pour faire face à l'intermittence et/ou à la saisonnalité de certaines énergies renouvelables ;
 - favoriser l'équilibre entre leur production et leur consommation en temps réel, en particulier à travers les *smart grids*.

Les opérations éligibles contribueront à développer la production d'énergies renouvelables décentralisée tout en limitant les besoins de renforcement ou d'extension de réseaux de distribution. Dans cette perspective, les projets de stockage et de flexibilité pour les installations de production d'EnR électriques en autoconsommation collective (solaire photovoltaïque, hydroélectricité, etc.) seront notamment soutenus.

- **Développer les écosystèmes d'hydrogène renouvelable** afin d'accélérer l'installation de ce vecteur énergétique à fort potentiel dans le paysage régional. Cela se traduira en particulier par le soutien à des projets favorisant le déploiement de l'hydrogène renouvelable ensuite distribué pour des usages existants et/ou à développer plus fortement sur le territoire à travers des actions d'accompagnement, d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de la filière et des consommateurs potentiels.
- **Actions d'accompagnement, de sensibilisation et d'animation** visant l'acculturation, l'ingénierie, la structuration, la montée en compétences et l'acceptabilité des populations dans

la mise en œuvre d'actions pour une Europe plus verte et à faible carbone sur le territoire Grand Est.

Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)...) afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Principaux groupes cibles :

- Collectivités et leurs groupements,
- Etablissements publics,
- Associations,
- Organisations professionnelles telles que les chambres consulaires, les fédérations et syndicats d'énergie,
- Entreprises (hors entreprises de construction ou de promotion immobilière),
- Entreprises publiques locales,
- Bailleurs de logements sociaux tels que mentionnés à l'article 323-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Communautés d'énergie renouvelable,
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

A l'échelle transfrontalière, il s'agira notamment de favoriser les expérimentations en matière de développement durable et de transition énergétique et d'accompagner la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique par des actions de codéveloppement et d'échanges et de transferts de savoir-faire.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
B	2.2	FEDER	Transition	RCO022	Capacité de production supplémentaire d'énergies renouvelables	MW		
B	2.2	FEDER	Transition	RCO020	Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbain nouvellement construites ou améliorées	km		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
B	2.2	FEDER	Transition	RCR029	Émissions estimées de gaz à effet de serre	Tonnes de Co ² eq/an					

B3

B3 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

Objectif spécifique 2.4

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le Grand Est devrait connaître une hausse des températures. Ces évolutions risquent d'engendrer une intensification des risques naturels tels qu'inondations, glissements de terrains, retrait-gonflement des argiles, tempêtes et incendies et provoquer une multiplication des périodes de sécheresse aux lourdes conséquences pour les activités économiques, ainsi que des épisodes de fortes chaleurs avec des effets sur la santé et les écosystèmes.

Les objectifs à atteindre au travers de cet objectif spécifique seront de renforcer la connaissance des risques naturels et des impacts du changement climatique, de réduire l'exposition des populations et d'augmenter la résilience des territoires, des activités et systèmes.

La Région Grand Est souhaite combattre la vulnérabilité des hommes et des activités économiques face à ces menaces :

- par la poursuite et le renforcement des actions d'atténuation du changement climatique,
- par l'approfondissement et la diffusion des connaissances sur les risques naturels, les impacts et les vulnérabilités du territoire au changement climatique à l'échelle régionale et locale,
- par la sensibilisation de tous les acteurs et du grand public à la nécessaire évolution des comportements, notamment en matière de préservation des ressources,
- par le développement d'une culture de la prévention du risque et de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques et plus globalement dans la conception et la réalisation des projets publics et privés (gestion adaptative),
- par le soutien aux actions visant l'adaptation des aménagements, activités et systèmes économiques aux impacts du changement climatique afin d'en améliorer la résilience.

Ces actions doivent amener aux résultats suivants :

- un accroissement du nombre de personnes sensibilisées aux risques et impact du changement climatique,
- une augmentation de la population couverte par des systèmes de prévention des risques,
- une augmentation de la population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles

Types d'actions :

Amélioration de la connaissance fine des risques et des impacts du changement climatique dans les territoires à l'échelle régionale et infrarégionale :

- Etudes et travaux de recherche (approche interdisciplinaire, prospective...) et d'observation relatives à l'analyse des impacts du réchauffement climatique sur l'environnement, les activités et systèmes, l'économie et l'emploi ;
- Animation et outils permettant l'interface entre connaissance et action : centralisation, vulgarisation et diffusion des connaissances, valorisation des retours d'expériences et solutions innovantes ; Outils d'information et de sensibilisation des publics, démarches participatives locales favorisant l'appropriation des enjeux du changement climatique et l'évolution des comportements en matière de préservation des ressources à destination du

public, des élus et des acteurs économiques pour favoriser la prise en compte du risque et de la transition écologique ;

- **Actions permettant de renforcer l'approche stratégique de mobilité et d'accompagner les changements de pratiques au regard des enjeux climatiques :** mise en place d'études stratégiques de mobilité pour les bassins de mobilité (intégrant le caractère transfrontalier de certains bassins de mobilité), la mise en place de politiques d'information, de communication et d'éducation aux mobilités, en partenariat avec les acteurs locaux (tissus associatifs, socioprofessionnels, collectivités...), mise en place de démarches interterritoriales (contrat de réciprocité) pour traiter des sujets de mobilités, d'attractivité et de liens entre les territoires.

Développement des outils de prévention du risque et de l'adaptation au changement climatique :

- Prévention des risques notamment, de sécheresse, des risques sismiques et de mouvements de terrain : mise en place de moyens de surveillance et d'avertissement rapides et efficaces, création d'outils d'anticipation des besoins en eau, développement d'outils de comptage et de modélisation pour optimiser les prélèvements d'eau et sécuriser les usages prioritaires ;
- Renforcement des liens entre les systèmes d'information sur les risques et les comportements à adopter (par ex. canicule et pollution de l'air et de l'eau, inondations...) ;
- Actions de sensibilisation, formation visant à une meilleure intégration des enjeux de l'adaptation dans les politiques publiques : analyse coût-avantage des projets et dispositifs, évaluation économique des risques ;
- Soutien aux démarches locales innovantes (planification, participation des acteurs, habitants etc.).

Soutien aux actions dans l'aménagement, l'accompagnement des filières économiques, la sécurisation des usages et reconquête des ressources naturelles :

- Evolution des aménagements, activités et systèmes favorisant l'adaptation et la résilience au changement climatique (étude et investissement) ;
- Programmes mixtes d'actions de prévention des inondations, de préservation et de restauration des milieux aquatiques, de gestion multi-usage des étiages...Seront éligibles les projets menés sur les bassins versants des fleuves Meuse, Rhin, Moselle, Saone et Seine, dans le cadre de programmes coordonnés par les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins (EPTB), Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE) ou autres structures de bassins versants.

Conformément aux priorisations stratégiques régionales telles que les PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) par exemple, il s'agit notamment d'études et travaux d'aménagement des territoires exposés aux risques, visant à garantir la protection contre les inondations, la gestion multiusage des étiages et la restauration des cours d'eau et milieux humides :

- Travaux de protection et de lutte contre les inondations en priorisant les solutions basées sur la nature et la restauration : zones de ralentissement dynamique des crues, construction et restauration de digues, construction et mise en place de protections localisées comme des batardeaux, des bassins de rétention, pose de repères de crue ;
- Travaux d'aménagement : renaturation, plantation d'arbres en favorisant notamment les espèces locales et adaptées au climat, reaménagement de l'ancien lit d'un cours d'eau (méandrage), dispositifs de franchissement piscicole ;
- Gestion des écoulements dans les zones urbanisées en favorisant la gestion basée sur des solutions basées sur la nature, et ne recourir à la mise en réseau qu'en l'absence d'alternative ;
- Projets d'envergure permettant de rendre perméable des surfaces préalablement imperméabilisées soit par le verdissement ou la végétalisation de surfaces, soit par la rétention d'eau pour limiter les saturations de réseaux ;

- Etc...
- Mise en oeuvre d'actions d'économie d'eau, de stockage de substitution, d'optimisation d'ouvrages hydrauliques, de recharge de nappe, d'interconnexion de réseaux.

Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)...) afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Principaux groupes cibles :

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Entreprises et sociétés publiques locales,
- Etablissements publics territoriaux de bassins, établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau,
- Etablissements publics (VNF, ONF, OFB, BRGM...),
- Services déconcentrés de l'Etat,
- Universités, établissements d'enseignement,
- Entreprises,
- Associations, fondations.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

Sur le champ transfrontalier, les orientations portent tout particulièrement sur la façon de :

- Renforcer une meilleure connaissance de l'inventaire du patrimoine commun et les échanges entre acteurs dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité, de la préservation des ressources (aménagement, déchets, climat air énergie, eau ...) en favorisant les échanges de pratiques et en déclinant le cas échéant des projets expérimentaux partagés.
- Renforcer la coopération à l'échelle des bassins versants des axes fluviaux transfrontaliers dans une logique intégratrice des enjeux de développement durable,
- Enclencher la mise en œuvre de la stratégie EAU qui intègre une dimension transfrontalière forte visant à favoriser l'ensemble des actions portant notamment sur la préservation des ressources.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2021)	Valeur cible (2027)
B	2.4	FEDER	Transition	RCO024	Investissement des systèmes nouveaux ou améliorés de surveillance, de préparation, d'alerte et de réaction en cas de catastrophe	euros		
B	2.4	FEDER	Transition	RCO025	Ouvrages nouveaux ou renforcés sur le littoral, les rives de cours d'eau et autour des lacs dans le cadre de la protection contre les inondations	kilomètres		

Tableau : Indicateurs de résultat										
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
B	2.4	FEDER	Transition	RCR035	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Nb d'habitants				
B	2.4	FEDER	Transition	RCR037	Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les incendies de forêt)	Nb d'habitants				

B4

B4 : Favoriser la transition vers une économie circulaire

Objectif spécifique 2.6

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic fait état d'un gisement de déchets sur la région Grand Est en 2015 de près de 22 millions de tonnes. Le volet « déchets » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui vise à réduire cette production et à accroître la valorisation de ces déchets a d'ores et déjà permis de progresser dans ces objectifs. Néanmoins, l'action doit se renforcer pour être en capacité d'atteindre les objectifs réglementaires prévus dans la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte).

La transition vers une économie circulaire repose en premier lieu sur le changement du modèle économique des entreprises, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental et en augmentant l'efficacité à tous les stades du cycle de vie des produits et services. Des actions en direction des consommateurs sont également nécessaires pour favoriser la transition avec une consommation plus intelligente et durable. Enfin, la prévention et la gestion des déchets doit encore être soutenue pour atteindre les objectifs réglementaires.

En cohérence avec le volet « déchets » du SRADDET, l'objectif spécifique « économie circulaire » est mobilisé dans l'optique d'atteindre les quatre objectifs suivants :

- Accroître le nombre d'entreprises s'engageant dans de nouveaux modèles économiques telles l'écoconception ou l'économie de la fonctionnalité et faisant des déchets qu'on ne peut éviter une ressource et une source de développement économique et d'emploi,
- Renforcer la structuration et la dynamique des filières de l'économie circulaire,
- Réduire la production de déchets,
- Accroître la valorisation des déchets.

Le SRADDET identifie notamment des domaines prioritaires sur lesquels concentrer les efforts de soutien à l'économie circulaire :

- Le BTP (en 2020, les déchets du BTP représentent 15,65 millions de tonnes, soit 69 % des déchets générés à l'échelle du Grand Est) ;
- Le plastique (en parallèle des réductions de production à la source, le programme du gouvernement porte l'ambition de viser 100 % de plastique recyclé d'ici 2025, le taux de recyclage en France étant actuellement seulement de 21,3 % (30 % en Europe)). Le projet de PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) de la Région Grand Est fixe des objectifs ambitieux pour s'inscrire dans la trajectoire européenne et nationale de valorisation des plastiques) ;
- Les DAE (d'ici 2022/2025, la région devrait disposer d'une capacité de l'ordre de 500 000 tonnes pour la préparation de CSR (Combustibles Solides de Récupération)).

Outre ces axes de soutien essentiels, il s'agit également de renforcer l'implication des acteurs économiques dans les différentes composantes de l'économie circulaire : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, etc....

Les résultats attendus dans le cadre de cet objectif spécifique sont :

- L'augmentation du nombre d'entreprises impliquées dans une démarche d'économie circulaire,
- L'augmentation des produits recyclés ou valorisés.

Types d'actions :

De manière transversale, les typologies d'actions pouvant être soutenues à travers cet objectif spécifique sont les suivantes :

Projets de valorisation, de gestion, de démarches expérimentales et d'investissement :

- Les études en lien avec les projets d'économie circulaire dans les entreprises, les collectivités et les associations (écoconception, étude préalable, étude de faisabilité, étude d'opportunité, diagnostic d'optimisation de production, éco-label, etc...) ;
- Les investissements dans les *process* pour réduire le recours aux ressources primaires et non renouvelables via l'utilisation de ressources secondaires ;
- Les investissements permettant de développer de nouvelles solutions de valorisation, d'optimisation des ressources ;
- Les projets d'écoconception, de régénération, d'intégration des Matières Premières Recyclées (MPR) dans les procédés industriels ;
- Les démarches expérimentales (avec droit à l'échec) ;
- La mise en place de plateformes de tri/massification de DAE dont le maillage serait optimisé sur l'ensemble du territoire régional avec étude d'opportunité au préalable (notion de sobriété foncière et énergétique par exemple) ;
- Les investissements portant sur la valorisation matière ou énergétique des DAE, etc... ;
- Les investissements permettant la préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir de DAE collectés localement et/ou pré-triés sur les plateformes de tri/massification situées sur le territoire ou sur les territoires proches ;
- Les investissements de modernisation de déchèteries permettant d'accueillir de nouvelles filières ;
- Les investissements (outils, plateformes, aménagements, etc...) de valorisation des déchets du BTP, en particulier des terres polluées et de déchets inertes de chantiers du BTP ;
- Dans le cadre de la filière plastique, les opérations collectives structurantes en fléchant certaines résines ou certains flux (via un appel à projets par exemple) ;
- Aide aux projets d'envergure portant sur des investissements en réemploi et/ou reconditionnement ;
- Etc...

Animation, actions de promotion, structuration de filières... :

- Les actions de prévention, de sensibilisation des acteurs, d'animation territoriale, la mise en place de réseaux d'acteurs, l'animation de réseaux d'acteurs, etc... ;
- Le développement des filières locales d'amélioration du tri à la source, de collecte, de traitement, recyclage, valorisation réemploi des déchets etc... dans une logique d'économie circulaire ;
- Animation de la filière économie circulaire du BTP et du plastique ;

- L'accompagnement des entreprises, des filières dans leur transition verte (économie circulaire) et des nouveaux modes de gestion (exemple : encouragement à la mise en place de la triple comptabilité) ;
- Le développement et la structuration de circuits courts, de consommation de proximité... ;
- L'animation territoriale avec les acteurs concernés visant à capter les gisements, à optimiser le tri et à la valorisation des DAE ;
- La structuration de filières de valorisation matière innovantes (nouveaux déchets, nouvelles technologie de tri...) ;
- Les études pour la mise en œuvre d'une tarification incitative et les actions de promotion ;
- Les projet de structuration de filière avec plusieurs partenaires et éventuellement chef de file (sécurisation des approvisionnements en matériaux recyclés, réseau interprofessionnel, etc...). La notion de filière fait référence au cycle de vie d'une matière ou d'un produit (produire, trier, réutiliser, recycler) ;
- Les démarches Ecologiques Industrielles et Territoriales (EIT) ;
- Actions d'envergure liées à la valorisation des bio-déchets (hors tri et collecte des bio-déchets)
- Démarches d'envergure de réemploi (revalorisation, réparation, reconditionnement...) ;
- Etc...

Une attention particulière sera donnée :

- aux projets intégrant la notion de filière complète (de la fabrication du produit à l'après-vie du produit) ;
- aux projets de recyclage des ressources limitées ou en voie de raréfaction (ex : minéraux et métaux utilisés par l'industrie et les TIC, etc...) ;
- au recyclage des produits liés à la crise sanitaire COVID-19 (masques...) ;
- aux constructions intégrant des matériaux recyclés.

Sauf exceptions, ne seront pas soutenus les projets en lien avec l'incinération (hors CSR) ou l'enfouissement des déchets.

Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)...) afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Principaux groupes cibles :

- Entreprises de toute filière ;
- Structures de l'Economie Sociale et Solidaire quelle que soit leur forme juridique ;
- Associations à but non lucratif ;
- Collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Etablissements publics ;
- Bailleurs sociaux ; Groupements d'Intérêt Public ;
- Organisations représentant les entreprises ;
- Sociétés Publiques Locales ;
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2020)	Valeur cible (2020)
B	2.6	FEDER	Transition	RCO034	Capacité supplémentaire pour le recyclage des déchets	tonnes/an		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]

B5

B5 : Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Objectif spécifique 2.7

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic met en avant la fragilisation de la biodiversité, de la qualité des eaux qui restent à améliorer, des enjeux existants en matière de qualité de l'air, notamment dans les agglomérations et du potentiel que les friches pourraient représenter pour lutter contre l'artificialisation croissante des sols.

En mobilisant cet objectif spécifique, les objectifs suivants sont visés :

- Améliorer la connaissance et la sensibilisation à la biodiversité,
- Réduire la pollution des eaux, de l'air et des sols.

Des résultats sont attendus en termes :

- De diffusion de la connaissance et de sensibilisation liée à la biodiversité,
- D'augmentation des milieux aquatiques ou nappes traitées en vue d'une amélioration de la qualité des eaux,
- D'augmentation des friches réhabilitées,
- D'augmentation du nombre de dispositifs permettant la surveillance ou l'amélioration de la qualité de l'air.

Types d'actions :

Améliorer la biodiversité par la connaissance et la sensibilisation :

Connaissance, suivi de la biodiversité :

Il s'agit de réaliser des inventaires naturalistes, développer des indicateurs d'état de pression de réponse, développer une plateforme numérique régionale qui compile les données, et communiquer sur les résultats, dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité. Il s'agit également d'actualiser les données sur les ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), compléter son réseau, mettre à jour et communiquer sur les listes rouges d'espèces menacées. Ces actions permettront de structurer et alimenter l'Observatoire Régional de la Biodiversité ainsi que les programmes régionaux de recherche sur la biodiversité.

Sensibilisation et aménagements en faveur de la réduction des déchets, de la biodiversité, des cultures biologiques, le cas échéant en lien avec la santé :

Projets d'envergure (équipements, travaux et communication visant aux changements de pratiques et à la mise en place de nouveaux supports pédagogiques ou grand public pérennes).

Réduire la pollution :

Améliorer la connaissance en matière de pollution dans les sols, dans l'air et de l'eau (études, dispositifs de surveillance, stations de mesure...) et renforcer la prise en compte des enjeux de la qualité de l'air, du climat, de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité, le cas échéant en lien avec la santé, dans les projets d'aménagement, la gestion des transports, les processus industriels, les pratiques agricoles etc.

Actions de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour restaurer les milieux aquatiques et pérenniser l'alimentation en eau potable (y compris bassins miniers, Moselle, nappe rhénane, nappe de la craie).

Soutenir la réhabilitation et la reconversion des friches : Le but ici est de réhabiliter les friches dans un double objectif environnemental et de maîtrise du foncier. Les friches sont des espaces délaissés dont les locaux ou terrains ont été utilisés à des fins industrielles, artisanales, agricoles (hors surface de production), commerciales, militaires, ferroviaires et dont l'état rend impossible toute réutilisation sans travaux préalables de réhabilitation. Il s'agit donc de soutenir :

- Les opérations, études et travaux, liées :
 - o à la reconversion des friches,
 - o ou à leur renaturation dans un objectif de reconquête de la biodiversité,
- Le traitement des verrues paysagères,
- Le désamiantage, la démolition, la déconstruction, la désimperméabilisation, la remise à plat du terrain,
- Les travaux de dépollution,
- Les actions visant à préserver le patrimoine,
- La réaffectation des friches au travers de projets structurants qui ne seraient pas éligibles à un autre objectif spécifique.

Les autres investissements en biodiversité non présentés au sein de cet objectif seront soutenus à travers le FEADER.

Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)...) afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Principaux groupes cibles :

- Observatoire Régional de la Biodiversité,
- Observatoire Climat Air Energie,
- Services de l'Etat (Directions Départementales des Territoires, DREAL, Rectorat...),
- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Conservatoires d'Espaces Naturels,
- Associations,
- Syndicats mixtes (Parc Naturels notamment),
- Investisseurs privés,
- Offices Fonciers Solidaires (OFSE),
- Sociétés d'économie mixte (SEM),
- Sociétés Publiques Locales (SPL),
- Établissements publics fonciers,
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

Sur le champ transfrontalier, les orientations portent tout particulièrement sur la façon de renforcer une meilleure connaissance de l'inventaire du patrimoine commun et les échanges entre acteurs dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité, de la préservation des ressources (aménagement, déchets, climat air énergie, eau ...) en favorisant les échanges de pratiques et en déclinant le cas échéant des projets expérimentaux partagés.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2020)	Valeur cible (2020)
B	2.7	FEDER	transition	RCO038	Surface de terrain réhabilité bénéficiant d'un soutien	Ha		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données (200)	Remarques [200]
B	2.7	FEDER	Transition	RCR052	Terrains réhabilités utilisés pour des espaces verts, des logements sociaux, des utilisations économiques ou autres	Ha					



Enjeu C

C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie

C1

C1 : Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé

Objectif spécifique 4.4

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Partant du diagnostic territorial, il s'avère nécessaire de prioriser un volet d'actions qui visera à la résilience du système de santé sur l'ensemble de l'espace régional.

Les objectifs à atteindre seront de palier aux faiblesses du territoire en termes d'accessibilité aux soins ainsi que de développer un véritable tissu d'actions d'information et de sensibilisation aux problématiques de santé, permettant ainsi d'assurer une prévention en amont auprès de la population. Par ailleurs, dans un contexte actuel fortement marqué par le vieillissement de la population, le troisième objectif à atteindre est de multiplier les alternatives innovantes en termes de solution d'hébergement adaptée aux seniors, et ce, de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les résultats attendus sont :

- L'accroissement de l'accessibilité aux infrastructures de soins,
- L'augmentation du nombre de place d'hébergement adaptées aux seniors,
- L'augmentation du nombre de personnes sensibilisées aux risques liés à la santé.

Types d'actions :

Afin de renforcer l'offre de soins de proximité et l'attractivité du territoire, les typologies d'actions suivantes peuvent être financées dans le cadre de cet objectif spécifique :

Soutien au développement de structures médico-sociales, sanitaires et de santé de proximité et aux actions innovantes d'accès aux soins

Ce dispositif doit permettre de résorber les disparités territoriales en développant l'accès à l'offre de soins par la construction et le développement de structures de santé de proximité. Sont notamment ciblées les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) mais également toute action innovante permettant de développer l'accès aux soins de tout un chacun. Ces infrastructures s'appuieront sur un exercice coordonné des professionnels de santé afin de répondre au mieux aux besoins de la population en lien avec les problèmes de santé actuels (vieillesse de la population, prise en charge des maladies chroniques....). Leur mise en place doit s'appuyer sur un projet de santé local multi-acteurs axé sur des objectifs opérationnels liés à la santé des patients. Parallèlement, ces structures permettront de renforcer l'attractivité du territoire en favorisant l'installation et le maintien de nouveaux professionnels de santé sur le territoire. Le présent dispositif permet également de financer les centres de santé polyvalents, les tiers lieux multi modaux en faveur de la santé, les centres d'accueil de jour ainsi que les structures mobiles visant à favoriser l'accès aux soins de tout un chacun. Ces structures permettront de renforcer la résilience du système de santé du territoire.

Les projets suivants pourront être financés :

- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en veillant à préserver la vitalité et le dynamisme des centralités ;
- centres de santé polyvalents ;

- tiers lieux multi modaux en faveur de la santé (maison des professionnels de santé) ;
- centres d'accueil de jour (à destination des personnes porteuses d'un handicap, des personnes âgées...) ;
- actions innovantes permettant l'accès aux soins (ex. : structures mobiles) ;
- etc...

Soutien à des alternatives innovantes en termes de solutions d'hébergement adaptées aux seniors

Dans la perspective d'un vieillissement de la population et dans une logique d'innovation sociale, le constat actuel souligne la subsistance d'un parc de logement inadapté, tant qualitativement que quantitativement, aux besoins naissants de ce vieillissement démographique. Le caractère adapté des logements est un réel facteur de prévention des risques et de la fragilité et permet ainsi de réduire les risques en matière de santé.

Le présent dispositif a pour objectif de soutenir des alternatives innovantes en termes de solutions d'hébergement adaptées aux besoins des seniors.

Les projets suivants pourront être financés :

- Structures d'habitat partagé ;
- Structures d'habitat intergénérationnel ;
- Résidences Autonomie ;
- Habitats inclusifs ;
- Habitats autogérés.

Soutien à des actions d'information et de promotion de la santé

Le présent dispositif vise au développement d'actions d'information et de promotion de la santé sur le territoire avec une priorisation des projets d'envergure et à portée territoriale large. Les actions préventives mises en place auront ainsi pour objectif de sensibiliser la population sur l'ensemble des risques liés à la santé afin d'éviter l'apparition et le développement de maladies ou d'incapacités. Ainsi, des actions ciblées sur des thématiques telles que la nutrition, l'environnement ou encore le bien-être (liste non limitative) en lien avec leur impact sur la santé pourront être mises en place.

Ces actions cibleront en priorité les populations les plus vulnérables : personnes âgées, jeunes, migrants et personnes en situation de handicap.

Ces actions peuvent prendre diverses formes : manifestations axées sur une information collective (forum, salon, intervention de professionnels de santé...), information individuelle, publication de brochures....

Pour les opérations concernées, seront priorisés les projets optimisant l'utilisation du foncier disponible afin d'éviter l'étalement urbain et intégrant les enjeux environnementaux (changement climatique, efficacité énergétique...).

Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)...) afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Les projets régionaux et départementaux ainsi que les projets locaux déployés dans des EPCI intégrant une centralité urbaine telle que définie dans le SRADET sont éligibles au FEDER. Les autres projets le sont au FEADER.

Les projets s'inscrivant dans la stratégie d'un GAL (Groupe d'Action Locale) LEADER ne pourront pas élarger au FEDER.

Principaux groupes cibles :

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP),
- Etablissements publics de santé ;
- Associations,
- Mutualités,
- Fondations,
- Sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires,
- Sociétés civiles immobilières,
- Sociétés d'économie mixte,
- Bailleurs sociaux,
- PME et leurs groupements,
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

Sur le champ transfrontalier, les orientations portent tout particulièrement sur la façon de concourir à toute initiative visant à améliorer le bien-être, l'accès aux soins des citoyens du Grand Est sur les espaces frontaliers et notamment encourager les coopérations dans le domaine de la Santé par l'adaptation de Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) ou leur développement selon d'autres modalités. Après la réalisation d'un diagnostic des services liés à la santé sur les espaces de coopération en lien notamment avec l'Agence Régionale de la Santé, il pourrait s'agir de soutenir les coopérations sanitaires et hospitalières, tant en ce qui concerne la prévention, la promotion et l'exercice des soins impliquant les professionnels de la santé et encourageant la mutualisation des équipements tels les maisons de santé pluri professionnelles transfrontalières. Par ailleurs, le renforcement d'outils de télémédecine transfrontaliers pourrait s'intensifier, en lien avec le développement du numérique en général.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire	Valeur cible
C	4.4	FEDER	Transition	RCO69	Capacité des infrastructures de soins de santé nouvelles ou améliorées. Infrastructures de soins au sens de : centres de santé, maisons de naissance, maisons de santé	Personnes /an		
C	4.4	FEDER	Transition	IS	Nombre de logements créés ou réhabilités en faveur des seniors	Nombre de logements		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques [200]
C	4.4	FEDER	Transition	RCR73	Utilisateurs annuels des infrastructures de soins de santé	Utilisateurs /an					

C2

C2 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

Objectif spécifique 4.5

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Au regard du diagnostic territorial qui présente une offre hétérogène en termes d'équipements culturels et un secteur du tourisme dont le poids économique s'avère plus faible comparé à d'autres territoires régionaux et compte tenu des enjeux majeurs présents et à venir tant en termes économiques qu'en termes de créations d'emplois, l'objectif recherché dans le cadre de cette priorité sera d'accroître le potentiel de développement des filières culturelles et touristiques de la région.

Dans cette optique, la priorité devra cibler le développement, au sens large, des structures œuvrant dans les domaines culturels et touristiques. Les aides à la création, à la modernisation ou encore à la reprise de telles structures constitueront un effet de levier non négligeable pour exploiter le potentiel économique que constitue ces deux filières.

Parallèlement, des actions visant à la structuration et à la mise en place d'actions collectives seront également soutenues afin d'accroître la compétitivité des structures œuvrant dans les domaines culturels et touristiques.

Les initiatives axées sur l'innovation sociale feront également l'objet d'un soutien afin de favoriser les projets qui permettront de mettre en avant l'entrepreneuriat social ou encore l'inclusion sociale, la cohésion ainsi que l'insertion.

Les résultats attendus sont :

- La création d'emplois dans les filières culturelles et touristiques,
- L'augmentation du nombre de visiteurs dans les sites soutenus.

Types d'actions :

Financement de projets de préservation, de restauration, de modernisation et d'exploitation de structures œuvrant dans les domaines du tourisme, de la culture et du patrimoine

Les objectifs attendus dans le cadre de ce dispositif sont les suivants :

- Permettre la préservation et la restauration de lieux et structures relevant des domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme ;
- Accompagner le développement des lieux et structures relevant des domaines de la culture, du tourisme et du patrimoine avec une attention particulière portée sur les volets durable, digital et innovation ;
- Accompagner la création et la reprise de structures permettant d'exploiter les ressources et de maintenir les emplois dans les domaines précités et/ou en favoriser la création.

Les projets suivants pourront notamment être financés (liste non limitative) :

- Soutien aux investissements visant la préservation et la restauration de sites et d'installations ;
- Soutien aux investissements visant à l'émergence et au développement de projets structurants à l'échelle du territoire ;
- Accompagnement et conseil à la reprise/création de structures visant l'exploitation des

- potentiels économiques, le maintien et la création d'emplois dans les domaines précités ;
- Actions de communication (notamment digitales) s'inscrivant dans la stratégie touristique régionale visant à valoriser les filières signature du tourisme régional.

Soutien aux projets contribuant à la structuration de filières et d'actions collectives dans le domaine culturel et touristique

Les objectifs attendus dans le cadre de ce dispositif sont les suivants :

- Favoriser l'émergence d'actions collectives, de partenariats ainsi que de synergies de projet dans les domaines ciblés ;
- Favoriser des actions collectives visant à accroître la viabilité économique des structures et à en améliorer l'exploitation des potentiels économiques en les orientant vers un meilleur positionnement stratégique et promotionnel en lien avec leurs filières et territoires.

Les projets suivants pourront notamment être financés (liste non limitative) :

- Aide à la structuration de l'offre touristique et culturelle et de leurs filières ;
- Actions collectives d'animation des filières culturelles et touristiques ;
- Accompagnement des structures agissant dans les domaines ciblées (diagnostic et stratégie de préservation, de restauration ou de création, études de viabilité économique, stratégie d'exploitation, stratégie de promotion...).

Soutenir les initiatives d'innovation sociale

Ce dispositif est destiné à créer de nouvelles dynamiques, à ouvrir de nouveaux champs de développement dans les secteurs de la culture et du tourisme ainsi qu'à développer de nouvelles pratiques innovantes pour répondre à des besoins sociaux actuels.

Dans le cadre des actions qui seront mises en œuvre, les priorités suivantes doivent être ciblées : la sensibilisation aux opportunités en termes d'emploi et d'activité, favoriser l'économie sociale et solidaire, mettre l'accent sur l'insertion, l'inclusion et la cohésion sociale.

Conformément à la définition de l'innovation sociale, seront éligibles les projets qui peuvent cumulativement :

- reposer sur un collectif d'acteurs ;
- répondre à des problématiques territoriales non ou mal résolues ;
- proposer, à court terme, un potentiel d'activité/service(s) nouveau(x) et structurant(s) ;
- développer des partenariats locaux dans une logique collaborative, proposer une gouvernance locale et participative ;
- présenter un caractère réaliste tant dans le montage technique que financier (cofinancements publics et/ou privés consolidés).

Les projets suivants pourront notamment être financés (liste non limitative) :

- « Fabriques à projets d'utilité sociale » et projets similaires, permettant de favoriser le passage de l'idée au projet.

Pour les opérations concernées, seront priorisés les projets optimisant l'utilisation du foncier disponible afin d'éviter l'étalement urbain et intégrant les enjeux environnementaux (changement climatique, efficacité énergétique...).

Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de

l'Environnement)... afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Les projets s'inscrivant dans la stratégie d'un GAL (Groupe d'Action Locale) LEADER ne pourront pas émarquer au FEDER.

Principaux groupes cibles :

- Personnes publiques,
- PME et leurs groupements,
- Organismes consulaires,
- Associations et fondations,
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

Sur le champ culturel, différentes interventions sont à imaginer :

- Encourager l'essor d'espaces culturels transfrontaliers en soutenant les coopérations culturelles, l'échange et la mobilité transfrontalière des artistes et des œuvres, en accompagnant les acteurs du Grand Est sur les marchés culturels voisins et en développant le rayonnement culturel du Grand Est vis-à-vis des pays frontaliers.
- Développer l'offre culturelle transfrontalière en soutenant la diffusion transfrontalière et l'ouverture de manifestations culturelles au public des pays voisins, en améliorant l'information transfrontalière sur l'offre culturelle dans les territoires partenaires et en favorisant l'extension de services culturels à l'ensemble des espaces frontaliers. Il pourra s'agir en outre de créer des plateformes de spectacle vivant transfrontalières, de favoriser le développement d'accueils de tournage transfrontaliers ou de soutenir l'organisation d'événements culturels d'ampleur favorisant la participation des populations des territoires partenaires. Enfin, il s'agira d'approfondir les coopérations entre services et institutions dédiés au sein de chaque espace de coopération, que ce soit dans les domaines du cinéma, du patrimoine, y incluant le patrimoine mémoriel, du livre, du spectacle vivant, ou encore en ce qui concerne l'organisation de « Esch 2022 - Capitale européenne de la culture ».

Sur le champ touristique, en conformité avec le Schéma régional de développement du tourisme adopté par la Région le 29 mars 2018, il s'agira d'encourager la création d'offres touristiques nouvelles de dimension transfrontalière et relier les offres touristiques préexistantes dans chaque versant. Il s'agira de rendre davantage visible le territoire Grand Est et les spécificités patrimoniales et touristiques de ses cinq destinations phares sur les espaces frontaliers partenaires voire au-delà, notamment à l'occasion de manifestations nationales et internationales de tourisme d'affaires.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire	Valeur cible
C	4.5	FEDER	Transition	RCO001	Entreprises bénéficiant d'un soutien	Nombre d'entreprises		
C	4.5	FEDER	Transition	RCO77	Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Nombre de sites		

Tableau : Indicateurs de résultat											
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
C	4.5	FEDER	Transition	RCRO01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Nombre d'emplois					
C	4.5	FEDER	Transition	RCR077	Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Nombre de visiteurs					

C3 : Améliorer l'accès des jeunes à l'emploi

C3 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale ; promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous

Objectif spécifique 4.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

En Grand Est, le taux de chômage des jeunes demeure élevé au regard des autres classes d'âge / 19,5% des jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage en 2018 contre un taux de 8,4% toutes classes d'âge confondues. La situation des jeunes face au chômage n'est pas homogène selon les territoires. 6 Départements se situent au-dessus de la moyenne nationale (métropole) dont certains avec des taux de chômage très élevés (Ardennes, Aube et Vosges).

Par ailleurs, la crise sanitaire et économique actuelle a un impact significatif sur la situation des jeunes : démotivation et difficultés psychologiques suite à la période de confinement, CDD/interim non renouvelés voire CDI rompus en raison des difficultés économiques des entreprises. Dans ce contexte, deux risques principaux sont identifiés dans le suivi des jeunes : la perte ou le relâchement du lien avec les jeunes accompagnés et les difficultés accrues de repérage des jeunes qui auraient besoin d'entrer dans un parcours.

Il s'agit ici d'améliorer l'accès à l'emploi de tous les jeunes avec une attention particulière pour les jeunes les plus en difficulté. L'atteinte de cet objectif passera par la mise en place d'actions d'accompagnement et de formations spécifiques visant à développer les compétences des jeunes.

Objectif: Renforcer les compétences des jeunes.

Résultat attendu: Augmentation du nombre de jeunes en capacité d'accéder à l'emploi.

Types d'actions :

Objectif spécifique 4.1

A. Actions visant à renforcer les compétences des jeunes, via un accompagnement et des formations spécifiques, afin de faciliter leur accès à l'emploi, telles que:

- Actions de repérage des jeunes éloignés de l'emploi
- Actions de remédiation, de remobilisation et d'appui à la construction d'un projet professionnel notamment au travers de mise en relation avec les employeurs et de mise en situation professionnelle. Ces actions pourront, ou non, être liées à une action de formation via une alternance entre théorie et formation en situation de travail ;
- Actions facilitant l'accès à la formation pour tous les jeunes, notamment ceux qui sont confrontés à l'éloignement géographique des lieux de formation et rencontrent des freins à la mobilité : par exemple, développement de la formation à distance, accompagnement et création d'un cadre propice à leur réussite ... ;
- Actions de formation axées sur la maîtrise des compétences clés, y compris les compétences numériques, et sur l'acquisition de compétences professionnelles, qu'elles soient techniques ou liées aux savoir-être (soft skills) ;
- Actions de formation visant à former les jeunes notamment dans des secteurs porteurs, tels que les métiers du numérique, les métiers liés aux filières vertes (par exemple dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la valorisation des déchets...), etc ;
- Actions visant à développer les compétences professionnelles et anticiper la reconversion professionnelle des jeunes ayant dû interrompre leurs études de manière précoce. Il s'agira notamment d'accompagner les jeunes sportifs de haut niveau vers la formation et la qualification;
- Expérimentations visant à développer des approches innovantes ou nouvelles sur le territoire dans le cadre d'actions répondant aux besoins des jeunes, notamment des jeunes les plus éloignés de l'emploi (lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, acquisition de savoir-être, etc.);

Objectif spécifique 4.5

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le taux de jeunes en rupture institutionnelle en Grand Est est supérieur au taux national : respectivement 9,5% contre 8,9%. La région compte plus 15 000 jeunes en rupture dont plus de 10 000 jeunes en décrochage scolaire dans les 3 Académies du territoire.

10,6 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (contre 10,1 pour l'Union européenne) en 2019. Parmi les jeunes de 15 à 29 ans ayant quitté l'enseignement secondaire, 20 % ne sont ni en études, ni en emploi dans le Grand Est, soit 200 000 jeunes non insérés. La non-insertion des jeunes est souvent associée à la pauvreté. Les territoires touchés par le déclin de l'industrie comptent 30 % de jeunes non insérés.

L'enjeu est de réduire le risque de rupture institutionnelle chez les jeunes et de faciliter la réalisation de trajectoires professionnelles et personnelles ascendantes. L'atteinte de cet objectif passera par la prévention et la lutte contre toute forme de décrochage, y compris dans le cadre d'expériences de mobilité et, de manière transverse, le renforcement des partenariats entre les acteurs institutionnels (Académie, Université, Pole Emploi, les CCAS, les Missions Locales et les Régions qui sont en charge du développement des PSAD, les acteurs du SPRO,...).

Objectif: lutter contre les décrochages et les ruptures de parcours

Résultat attendu: Augmentation du nombre de jeunes en capacité de poursuivre leur parcours de formation.

B. Actions visant à lutter contre toutes les formes de décrochage, pouvant comprendre tout ou partie des actions ci dessous :

- Actions de repérage et de mobilisation des jeunes en rupture institutionnelle ;
- Soutien à l'animation régionale et territoriale en faveur du raccrochage dans le cadre, notamment, des instances de gouvernance et des instances opérationnelles de suivi, d'appui et d'accompagnement de ces publics, notamment les Plate-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD);
- Actions de "raccrochage" pour des publics en risque de rupture institutionnelle ou en situation de rupture et des publics confrontés à des difficultés qui se cumulent (jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, jeunes sous main de justice, services civiques, jeunes des quartiers prioritaires...);
- Actions de prévention et de remédiation du décrochage dans l'enseignement supérieur (par exemple, maintien dans une formation sanitaire et sociale pour les jeunes décrocheurs de première année de médecine...);
- Soutien à la création de services complémentaires, innovants et pouvant être territorialisés, visant au suivi et à l'accompagnement des jeunes en rupture institutionnelle, à l'appui par exemple d'applications, d'outils numériques, ou d'intelligence artificielle,...;
- Mise en réseau des acteurs de la lutte contre toutes les formes de décrochages, notamment dans une approche étude-action. Il s'agit ici de positionner le Grand Est comme territoire expérimental à travers le développement de solutions innovantes, inspirées d'autres pays, ou autres régions de France et d'Europe, en impliquant les publics eux-mêmes et dans une perspective d'essaimage à long terme.

Lignes de partage Etat/Région : L'intervention de l'Etat portera sur les actions visant à prévenir et à lutter contre le décrochage scolaire au collège.

C. Action visant à soutenir les expériences de mobilité à visée professionnelle des jeunes, notamment:

- Actions visant à proposer un accompagnement personnalisé aux jeunes avec le moins d'opportunités vers une expérience de mobilité européenne ou internationale;
- Actions visant à mieux structurer les parcours d'accompagnement vers la mobilité des jeunes.
- Actions visant à permettre une meilleure valorisation et capitalisation de l'expérience de mobilité dans le parcours vers l'emploi ;

Lignes de partage Etat/Région : L'Etat pourra soutenir avec le FSE+ la mobilité européenne et internationale des apprentis et alternants dans le cadre de leur formation professionnelle. Par ailleurs, les parcours d'insertion pourront comprendre une mobilité européenne ou internationale dans le cadre de parcours de remobilisation.

Principaux groupes cibles :

Public :

Jeunes actifs (prioritairement en reconversion professionnelle, en recherche d'information) et inactifs âgés de 15 à 29 ans. Une attention particulière sera portée aux jeunes en rupture institutionnelle ainsi qu'aux jeunes faisant face à des difficultés telles que: exclusion sociale, situation de handicap, chômage de longue durée, problématiques d'addiction, difficultés d'apprentissage, faible niveau scolaire, illettrisme, illettrisme, problématiques de logement, freins à la mobilité, parentalité précoce, etc ...

Principaux porteurs de projet :

Collectivités territoriales, universités, Missions locales, Membres du Service Public Régional de l'Orientation, Structures associatives d'accompagnement des publics, Organismes de formation,...

Territoires spécifiques ciblés : non

Actions interrégionales et transnationales : La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée et tout particulièrement avec le programme ERASMUS + dont l'un des axes est de favoriser la mobilité de jeunes à des fins de renfort de leur employabilité.

Il s'agira de rendre plus lisible les dispositifs de soutien à la mobilité pilotés par les partenaires du Comité Régional de la Mobilité et plus accessible l'offre de mobilité européenne et internationale destinée aux jeunes dans le cadre notamment des Services Volontaires européens, Corps européens de solidarité, échanges de jeunes européens, financés par Erasmus, mieux coordonner les acteurs impliqués pour proposer des réponses adaptées au profil des jeunes, mettre au point des stratégies régionales partagées visant à augmenter le nombre et à diversifier le profil des jeunes bénéficiant de ces dispositifs. Un rapprochement des Parlements régionaux des jeunes entre territoires voisins sera également recherché.

Utilisation prévue des instruments financiers : non

Indicateurs :

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	4.1	FSE+	En transition	A1	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	participants		
1	4.1	FSE+	En transition	A3	Personnes inactives	participants		
1	4.1	FSE+	En transition	A5	Moins de 30 ans	participants		
1	4.5	FSE+	En transition	A1	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	participants		
1	4.5	FSE+	En transition	A3	Personnes inactives	participants		

1	4.5	FSE+	En transition	A5	Moins de 30 ans	participants		
---	-----	------	---------------	----	-----------------	--------------	--	--

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance» ou domaine de soutien (FEAMP))	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
1	4.1	FSE+	En transition	C1	Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation	Participants					
1	4.1	FSE+	En transition	C2	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Participants					
1	4.1	FSE+	En transition	C4	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants					
1	4.5	FSE+	En transition	C1	Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation	Participants					
1	4.5	FSE+	En transition	C2	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Participants					
1	4.5	FSE+	En transition	C4	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants					

Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FSE	en transition	4.1	99	28 772 238
1	FSE	en transition	4.5	99	7 400 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FSE	en transition	4.1	01	28 772 238

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FSE	en transition	4.1	Sans objet	
1	FSE	en transition	4.5	Sans objet	

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FSE	en transition	4.1	Sans objet	
1	FSE	en transition	4.5	Sans objet	

C4 : Economie sociale et solidaire

C4 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

Objectif spécifique 4.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

La Région Grand Est a mis en œuvre une stratégie d'intervention qui vise au renforcement et à la structuration des collaborations et des dispositifs qui contribuent au développement d'une économie sociale plus solidaire et à la création de réponses durables à des besoins peu ou mal couverts. L'enjeu est de poursuivre et d'amplifier le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire sous toutes ses formes. Cet objectif passe par le soutien aux initiatives de promotion de l'ESS, l'accompagnement des démarches collectives et individuelles ainsi que le soutien à l'émergence de projets et à leur passage à l'échelle, en vue de pérenniser les emplois créés.

Il s'agit de:

-expérimenter : rendre possible l'expérimentation, et donc le droit à l'échec en soutenant l'émergence de nouvelles activités, services, méthodes ou produits ;

-créer et pérenniser des emplois : en soutenant les modèles économiques, les emplois effectifs et à venir, tout en professionnalisant les acteurs des structures pour créer des emplois de qualité, non délocalisables. Un des objectifs est également d'accroître le taux de pérennité des structures.

Objectif: Créer et pérenniser les emplois.

Résultat attendu: Augmentation du nombre d'emplois dans le champ de l'ESS.

Types d'actions :

A. Actions visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire et à accompagner et amplifier son développement

Il s'agit de soutenir :

- Les actions de promotion de l'économie sociale et solidaire des têtes de réseau régionales de l'ESS dans les territoires, y compris ruraux avec notamment pour enjeu de canaliser les initiatives du terrain. L'aide à la vie associative et au bénévolat pourra faire l'objet d'un soutien spécifique ;
- L'accompagnement des projets (dont les projets en émergence relevant du type d'action B) et des dynamiques locales, en faveur de l'économie sociale et solidaire. Par exemple la mutualisation, la coopération ou le partenariat de service à travers un appui personnalisé ou collectif selon les besoins (recherche de financement, appui au montage de dossiers, etc.) ;

B. Actions visant au soutien à l'émergence et le développement de microprojets et autres projets sociaux et solidaires répondant notamment à de nouveaux besoins, à des besoins mal couverts, à d'autres initiatives locales et /ou citoyennes, permettant le cas échéant l'expérimentation.

Il s'agit de financer la mise en oeuvre d'actions, de nouvelles activités, à leur stade initial mais également de conforter des projets afin d'en pérenniser l'activité par un soutien :

- à l'émergence de projets dont les microprojets associatifs (avec une approche thématique : inclusion et innovation sociale, santé, participation des femmes au marché du travail...);
- au développement et au changement d'échelle des projets et ou des activités, générateurs d'un impact social à amplifier
- aux initiatives locales et/ou citoyennes dans le domaine du développement durable (projets visant à limiter l'impact environnemental de l'activité humaine, à développer la sobriété en matière de ressources et d'énergie, à préserver la biodiversité et à développer l'économie circulaire...);

L'Autorité de gestion pourra avoir recours à des organismes intermédiaires pour gérer le dispositif micro-projets.

Lignes de partage Etat/Région : L'intervention de l'Etat en faveur de l'économie sociale et solidaire relèvera du niveau national et portera sur des mesures spécifiques d'appui aux têtes de réseau visant la professionnalisation des acteurs, et le partage d'expérience et le soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement.

La création/reprise/transmission, hors ESS, sera traitée par le FEDER

Principaux groupes cibles :

- **Public cible** : Personnes en recherche d'emploi, salariés précaires du secteur de l'ESS, femmes, travailleurs seniors (plus de 45 ans), jeunes en difficulté, personnes en situation de handicap, personnes issues de l'immigration, chômeurs de longue durée et bénéficiaires des minima sociaux, résidents de zones urbaines sensibles ou de zones rurales...

- **Principaux porteurs de projets (bénéficiaires) :**

- Toute structure du secteur de l'ESS
- collectivités territoriales et leurs groupements,
- établissements publics de santé, d'enseignement, centres de formation des apprentis, organismes de formation professionnelle,
- Petites et moyennes entreprises,
- offices du tourisme,
- chambres consulaires,
- bailleurs sociaux,
- associations
- centres socio-culturels
- groupements d'employeurs associatifs
- ...

Territoires spécifiques ciblés : non

Actions interrégionales et transnationales : La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée

Utilisation prévue des instruments financiers : non déterminé à ce stade

Indicateurs :

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1	FSE+		CO17	Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien			
2	1	FSE+		CO15	Participants venant de zones rurales			
3	1	FSE+		CO01	Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance) ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur ciblée (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]
1	1	FSE+		CRO4	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						
2		FSE+		Spécifique							

Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FSE	en transition	4.1	101	7 732 415

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FSE	en transition	4.1	01	7 732 415

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FSE	en transition	4.1	Sans objet	

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FSE	en transition	4.1	Sans objet	

C5 : Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation

C5 : Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques

Objectif spécifique 4.4

Résultats escomptés et logique d'intervention :

La Région Grand Est fait face à un niveau de qualification des actifs moins élevé que la moyenne nationale. Si la part des non-diplômés a diminué de 3,3 points depuis 2011 en Grand Est, attestant par là-même d'une élévation du niveau de formation global, la part de diplômés du supérieur reste inférieure à la moyenne nationale (24,8% contre 29,3% en 2016). Par ailleurs, les enjeux en matière de qualification sont fortement exacerbés pour les personnes à la recherche d'un emploi. Ainsi, 53 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac contre 46 % au niveau national. L'absence de diplôme accroît fortement les difficultés d'insertion sur le marché du travail et réduit les possibilités de trajectoire professionnelle ascendante. Ainsi, le faible niveau de qualification a des effets non négligeables sur la capacité à se former tout au long de la vie.

Parallèlement, la Région fait face au défi des mutations de l'économie : la digitalisation et les enjeux de transition environnementale ont des impacts forts sur l'évolution des usages et des modes de consommation. Ils constituent des voies de modernisation pour l'économie régionale et des opportunités de recrutement pour les personnes en recherche d'emploi.

Il s'agit donc ici de renforcer et améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation, afin de sécuriser les parcours professionnels et de permettre une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences de la population. L'atteinte de ce double objectif passera par : l'amélioration de l'information sur les métiers et les formations, notamment grâce au développement d'outils numériques ; le renforcement des compétences des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement ; l'amélioration de la coordination territoriale des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation ; le renouvellement des approches de formation à travers le développement de l'innovation pédagogique et l'ingénierie de formation.

Objectif:

Accroître la connaissance du marché du travail et améliorer le contenu des formations dans une optique d'adéquation entre l'offre et la demande et de sécurisation des parcours professionnels

Résultat attendu:

- Augmentation de l'information disponible sur les métiers et les formations
- Evolution des approches de formation

Types d'actions :

A. Information sur les métiers, les formations, l'orientation et les dispositifs d'évolution professionnelle

Actions visant à améliorer l'information sur les métiers et les formations, les choix d'orientation, et l'accès aux dispositifs d'évolution professionnelle (comme par exemple la VAE), en lien avec les besoins et les tendances du marché du travail, à travers notamment:

- Le développement et/ou le déploiement d'outils, d'applications, de contenus numériques, de démarches pédagogiques améliorant la personnalisation de gestion de carrière, de parcours professionnel et de compétences (portefeuille de compétences, éditeur de CV, information et évolution des métiers etc.) et enrichissant les possibilités de choix de métiers et de formation. Le recours croissant aux outils numériques sera accompagné d'une sensibilisation aux écogestes numériques afin d'en limiter l'impact environnemental;
- l'amplification de la mobilisation des acteurs économiques : mise en réseau des acteurs économiques, nouvelles approches pour promouvoir les métiers et les opportunités d'emplois et de carrières (mise en avant de gestes professionnels, utilisation du virtuel...), développement de réseaux d'ambassadeurs métiers...
- Le renforcement de l'ancrage territorial notamment : une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des territoires, un renforcement de l'animation et de la coordination territoriale, l'élargissement des réseaux, la mutualisation des moyens, en particulier dans les territoires les plus vulnérables (territoires ruraux, quartiers politiques de la ville) ou à enjeux spécifiques (territoires frontaliers...);
- La mise en œuvre d'événements régionaux et territoriaux sur la découverte sur les métiers, les formations, l'emploi, l'évolution professionnelle,... selon des modalités adaptées (présentiel, et/ou virtuel);
- Le développement d'outils et de plans de communication et/ou de diffusion d'informations, de publications, etc. sur les métiers, les formations et l'emploi.

B. Professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement

Actions visant une montée en compétences et une amélioration des connaissances des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement, ainsi que des équipes éducatives et des parents d'élèves, afin d'être en adéquation avec les spécificités du marché du travail local et national, les secteurs d'activité, les perspectives, l'actualité dans un contexte mouvant aussi bien au niveau de l'environnement global qu'au niveau des publics concernés, par exemple:

- Actions de formation à destination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement ainsi que des équipes éducatives et des parents d'élèves;
- Soutien au développement et à l'adaptation du programme annuel de professionnalisation, de formations et d'échanges sur les pratiques des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement en y intégrant de la FOAD, VAE,... mais également des webinaires, classes virtuelles, etc. tout en mettant en place une démarche de sensibilisation aux écogestes numériques;
- Actions visant à structurer et coordonner une mise en réseau régionale des professionnels de la mobilité européenne/internationale

C. Soutien au renouvellement des approches de formation et à l'innovation pédagogique

Actions visant à favoriser le renouvellement des approches de formation à travers le développement de l'innovation pédagogique et l'ingénierie de formation, notamment :

- Ingénierie de formation initiale ou continue afin de créer de nouvelles formations par blocs de compétences du CAP au doctorat dans des filières d'avenir ou créatrices d'emploi (Numérique/Télécommunications, Mobilité/Aéronotique/Transports, Tourisme/Gastronomie, Alimentaire/Agroalimentaire, Création/Design/Audiovisuel, etc ...)
- Développement d'innovations en matière de formation (expérimentation, nouvelles méthodes pédagogiques, pédagogie de l'alternance...), ex : action de formation en situation de travail, travail à distance, travail tutoré, formation par le jeu...

Principaux groupes cibles :

- Publics cible :

- Les professionnels et salariés dans les champs de la formation, de l'accompagnement, de l'orientation
- Toutes les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, qu'elles soient actives ou non, inscrites en tant que demandeurs d'emploi ou non
- Les publics scolaires (collégiens, lycéens), les étudiants, les apprentis
- Les familles, les équipes éducatives

Une attention particulière sera portée à l'accès des femmes aux formations/métiers traditionnellement masculins, et inversement.

- Principaux porteurs de projets :

Collectivités territoriales, les membres et partenaires du Service Public Régional de l'Orientation, les lycées, les universités, les écoles de commerce, les campus des métiers et des qualifications, les organismes de formation, les structures d'insertion, les branches, les entreprises, les laboratoires, les associations, etc.

Territoires spécifiques ciblés : non

Actions interrégionales et transnationales : La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée et tout particulièrement avec le programme ERASMUS +.

Utilisation prévue des instruments financiers : non

Indicateurs :

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
3	4.4	FSE+	En transition		Dispositifs créés ou mis en place dans le domaine de l'information sur les métiers et les formations	Nombre		
3	4.4	FSE+	En transition		Nombre de professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion formés	Nombre		
3	4.4	FSE+	En transition		Démarches entreprises favorisant l'évolution des approches de formation	Nombre		

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
----------	---	-------	----------------------	--------	------------------	-----------------	--------------------------------	--------------------	---------------------	--------------------------	-----------------

Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	en transition	4.4	103	12 371 863

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	en transition	4.4	01	2 271 863
3	FSE	en transition	4.4	06	10 100 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	en transition	4.4	Sans objet	

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	en transition	4.4	Sans objet	

C6 : Formation tout au long de la vie

C6 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

Objectif spécifique 4.6

Résultats escomptés et logique d'intervention :

L'élévation du niveau de compétence des actifs et des inactifs constitue un objectif prioritaire de la Région Grand Est en charge de la définition et de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, en partenariat avec l'Etat et les partenaires sociaux.

La population non scolarisée de 15 ans et plus est moins diplômée que la moyenne française métropolitaine : on compte ainsi moins de diplômés du supérieur et plus de titulaires d'un diplôme de niveau V.

Certes, depuis 2011, la part des diplômés du supérieur a augmenté de presque 5 points et celle des non diplômés a diminué, attestant d'une élévation du niveau de formation global, confirmée par l'augmentation de la part des titulaires d'un baccalauréat. Pour autant, la part de titulaires d'un CAP ou d'un BEP reste importante et supérieure de presque 5 points par rapport à la France métropolitaine (respectivement 29,2 % et 24,8 %).

Les enjeux en matière de qualification sont exacerbés pour les personnes à la recherche d'un emploi. La part des demandeurs d'emploi avec un niveau de formation inférieur au bac est supérieure à celui à celle constatée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi de Métropole. 53 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac contre 46 % au niveau national.

Ces écarts entre le niveau de qualification et les compétences attendues par les employeurs mettent en avant l'enjeu de poursuivre les efforts en faveur de la formation professionnelle. L'absence de diplôme ou le faible niveau de qualification accroissent les difficultés d'insertion sur le marché du travail. Le faible niveau de qualification a par ailleurs des effets sur la capacité à se former tout au long de la vie. Le manque de compétences constitue un frein majeur à l'embauche dans un contexte marqué par une augmentation régulière du taux de vacances d'emploi en France depuis 2016 et des tensions importantes pour certains secteurs d'activité ou métiers.

Les spécificités de la région Grand Est, territoire à la plus forte « intensité frontalière » appellent par ailleurs des réponses spécifiques. La prégnance de l'emploi frontalier nécessite des réponses facilitant l'accès aux opportunités d'emplois transfrontaliers et la prise de poste dans les territoires voisins.

Les effets de la crise sanitaire se font d'ores et déjà ressentir : au deuxième trimestre 2020 le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté (catégorie A, B et C) est de 470 360 personnes contre 451 570 fin 2019. La situation du marché du travail risque d'évoluer encore défavorablement les prochains

mois. Les enjeux post-crise sont ainsi encore plus prégnants, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et les plus éloignées de l'emploi.

Objectif :

Contribuer à l'élévation du niveau de formation et à la montée en compétences, tout en augmentant les chances d'accès à la qualification pour les actifs et inactifs.

Résultats attendus

Une augmentation du niveau de qualification et des compétences des actifs et des inactifs, en particulier des personnes à la recherche d'un emploi et des personnes très éloignées du marché du travail.

Lignes de partage Etat/Région : L'Etat assure la gestion des actions de formation des actifs occupés salariés tout domaine d'activité confondu, y compris pour les salariés licenciés économiques. La Région ne finance pas la formation des actifs occupés à l'exception des démarches individuelles des salariés en reconversion professionnelle (dont les actifs agricoles souhaitant changer de secteur d'activité) et les salariés en insertion par l'activité économique.

Types d'actions :

Actions visant à augmenter le niveau de qualification et les compétences des actifs, en priorité en recherche d'emploi, et des inactifs

- Actions visant l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés transversales y compris les accompagnements et formations-actions visant à permettre l'entrée dans un parcours permettant l'obtention d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification professionnelle ;
- Actions permettant l'obtention d'une qualification, d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification professionnelle, permettant de répondre notamment aux besoins en compétences des filières stratégiques identifiées dans le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et des filières "vertes" et durables tout en répondant aux aspirations des apprenants ;
- Actions de formation aux métiers d'infirmier et d'aide-soignant qu'il s'agisse de formation initiale et continue y compris les parcours de formation par passerelles pour des personnes déjà titulaires d'un diplôme notamment relevant du sanitaire ou de l'aide à domicile ;
- Actions pour prévenir et agir contre le décrochage de formation ;
- Action visant à faciliter l'obtention d'une certification reconnue à l'appui de la valorisation de l'expérience y compris les démarches innovantes permettant de conjuguer valorisation de l'expérience et parcours de formation ;
- Actions de formation linguistiques adaptées aux spécificités des bassins de vie et des perspectives d'emploi dans les territoires frontaliers, privilégiant notamment la modularisation, le tutorat, les immersions culturelles et linguistiques, ainsi que les possibilités offertes par le numérique.
- Actions de formation pour les personnes en parcours de formation dans les structures d'insertion par l'activité économique ;

Principaux groupes cibles :

- Publics cible :

Les actifs occupés ou la recherche d'un emploi ou en reconversion professionnelle, les inactifs et plus largement toute personne pour laquelle le déficit de qualification professionnelle contraint l'accès ou le retour sur le marché du travail

Une attention particulière sera portée aux publics les plus fragiles tels que les chômeurs de longue durée, les jeunes sortants de dispositifs d'accompagnement spécifiques (tels que les Ecoles de la 2ème chance) et souhaitant poursuivre leur formation...

- Principaux porteurs de projets :

Région Grand Est, réseau de l'IAE ...

Territoires spécifiques ciblés : non

Actions interrégionales et transnationales : La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée

Il s'agira notamment d'améliorer le fonctionnement du marché du travail transfrontalier, favoriser les formations diplômantes et professionnalisantes et les apprentissages transfrontaliers.

Au regard du nombre de travailleurs frontaliers issus du Grand Est (160 000, soit 44 % des 360 000 travailleurs frontaliers français), de l'importance des échanges frontaliers et de la proximité géographique, la question de la formation professionnelle transfrontalière (apprentissage et formation continue) les orientations suivantes pourraient être prises sur le champ frontalier :

- Développer la comparaison des systèmes de formation avec les partenaires européens pour faciliter les mobilités transfrontalières et atteindre l'objectif de double diplomation (reconnaissance bilatérale des diplômes).
- Accompagner toute initiative visant à connaître et informer sur l'état du marché du travail et des besoins de main d'œuvre en élargissant notamment le périmètre de l'OIE (Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi) ou des instances d'information sur l'accès au marché du travail tel le CRD EURES.
- Favoriser le développement d'une offre optimisée de formation initiale et continue, par des parcours de formations transfrontaliers, la mise en œuvre d'expérimentations en matière de formations professionnelles transfrontalières à destination des apprentis et demandeurs d'emploi.

Dans tous ces domaines, et quand bien même les besoins de main-d'œuvre s'avèrent plus importants au sein de certains pays partenaires (Luxembourg et Allemagne notamment), la recherche de réciprocité dans les flux de formations transfrontalières devra prévaloir.

Utilisation prévue des instruments financiers : non

Indicateurs :

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	OS4.6	FSE+		CO01	Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			
2	OS4.6	FSE+		CO05	Moins de 30 ans			
3	OS4.6	FSE+		CO04	Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants			

Tableau 3: Indicateurs de résultat											
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
1	OS4.6	FSE+		CR4	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						
2	OS4.6	FSE+		CR3	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation						

Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE	en transition	4.6	114	92 788 981

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

4	FSE	en transition	4.6	06	92 788 981
---	-----	---------------	-----	----	------------

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE	en transition	4.6	Sans objet	

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE	en transition	4.6	Sans objet	

Plan de financement (tableau 10 et 11 pour le FSE+)
Tableau 10: Enveloppes financières par année

Fonds	Catégorie de régions	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
FSE+	Moins développées								
	Plus développées								
	En transition	17 846 700	19 337 880	23 510 228	23 992 744	23 798 572	23 360 228	22 801 948	154 648 301
	Ultrapériphériques								
Total									

Tableau 11: Enveloppes financières totales par Fonds et cofinancement national (2021-2025)

N° Objectif stratégique ou AT	Priorité	Base de calcul du soutien	Fonds	Catégorie de régions*	Contribution de l'UE	Contribution nationale	Ventilation indicative de la contribution nationale		Total	Taux de cofinancement
							Public	Privé		
					a)	b)=c)+d)	c)	d)	e)=a)+b)**	f)=a)/e)**
4	1		FSE	En transition	25 629 111.05	20 969 270.34	20 969 270.34		46 598 381.39	55%
4	2		FSE	En transition	5 570 772.62	4 557 904.87	4 557 904.87		10 128 677.49	55%
4	3		FSE	En transition	9 157 577.49	7 492 563.40	7 492 563.40		16 650 140.88	55%
4	4		FSE	En transition	64 220 700.71	52 544 209.68	52 544 209.68		116 764 910.39	55%
AT			FSE	En transition	3 907 962.56	3 197 423.91	3 197 423.91		7 105 386.48	55%

total 21-25	108 486 124.43	88 761 372.19	88 761 372.19	197 247 496.62	55%
-------------	----------------	---------------	---------------	----------------	-----



Enjeu D

D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins

D1

D1 : Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

Objectif spécifique 5.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Si le territoire du Grand Est est marqué par la présence de grands pôles métropolitains, caractérisés par une importante dynamique économique, la région présente un territoire sur lequel les disparités économiques et sociales subsistent. Ainsi, si les défaillances sont présentes dans des structures urbaines à plus faible densité de population (centres bourg), elles le sont également au sein même de ces grands espaces urbains.

Ainsi, compte tenu du diagnostic territorial et des enjeux majeurs présents et à venir, l'objectif de cet objectif spécifique est de réduire les disparités territoriales, tant en termes de qualité de vie, que d'accès à des services de proximité.

Les actions mises en place concerneront tant les grandes zones urbaines de la Région que les centralités urbaines à plus faible densité de population.

Pour ce faire, les actions visant à la requalification et à la revitalisation urbaine, en vue d'une amélioration du cadre de vie des habitants, notamment environnemental, seront soutenues. Elles permettront ainsi de résorber les disparités territoriales dans les zones urbaines.

D'autre part, les projets visant au financement de construction, réhabilitation ou extension de services de proximité ainsi que les projets d'intermodalité seront également soutenus. Ces actions renforceront l'accessibilité aux services de base, ce qui aura pour conséquence de renforcer l'attractivité des territoires concernés.

Pour ce faire, des Investissements Territoriaux Intégrés seront mis en place suite à appel à candidatures. Parallèlement, un appel à projet lié aux financements des infrastructures de proximité et des opérations d'urbanisme durable sera lancé à destination des centralités urbaines du Grand Est.

Des résultats sont attendus en termes :

- D'augmentation de la surface urbaine réhabilitée,
- D'augmentation du nombre de services rendus accessibles.

Types d'actions :

Dans le cadre du présent objectif spécifique, sont éligibles les typologies d'actions ventilées sous les deux dispositifs suivants :

Soutien à la requalification et à la revitalisation urbaine durable pour améliorer le cadre de vie

Ce dispositif a pour objectif de résorber les disparités territoriales via l'aménagement et la réhabilitation d'espaces publics structurants dans les territoires en besoin. Les espaces publics dits

« structurants » se caractérisent par leur impact direct dans le cadre de vie des habitants. Ils constituent ainsi des aménagements essentiels au « bien-vivre » de la population.

Ainsi, les requalifications et revitalisations ciblées devront justifier d'un réel impact sur l'amélioration du cadre de vie des habitants et permettre ainsi de renforcer l'attractivité de ces territoires urbains. La régénération urbaine durable pourra notamment être mise en œuvre via une reconfiguration de ces espaces, une amélioration de leur accessibilité, une végétalisation ou encore par l'acquisition de mobilier urbain qualitatif.

Pourront notamment être soutenues les typologies d'actions suivantes comprises dans des projets globaux d'aménagement :

- végétalisation urbaine (murs, toits, terrasses végétalisés, mobiliers urbains végétalisés, plantations d'arbres en ville... en priorisant l'utilisation d'espèces non invasives, non allergènes et adaptées au changement climatique, chaleur, manque d'eau et en favorisant les espèces autochtones...),
- développement de jardins partagés, création de potagers en milieu urbain y compris sur la voie publique,
- déminéralisation des espaces extérieurs,
- mise en œuvre d'actions de désimperméabilisation, infiltration, nature en ville, aménagements en faveur de la perméabilité des sols (action sur des constructions existantes et/ou de nouvelles constructions), gestion du ruissellement à la parcelle,
- création d'îlots de fraîcheur en ville,
- trame verte urbaine,
- etc...

Financement d'équipements et d'infrastructures de proximité desservant les populations

Ce dispositif a pour objectif de pallier les carences de services de proximité dans les zones urbaines défavorisées ou pouvant profiter aux habitants de ces zones via la construction, l'extension ou la réhabilitation d'infrastructures de proximité. Sont entendus comme infrastructures de proximité les établissements accueillant des services locaux mis à disposition de la population.

Le développement de ces infrastructures vise ainsi à contribuer à la réintroduction du lien social, à renforcer l'attractivité du territoire et de ce fait, à désenclaver les zones urbaines défavorisées.

La liste des domaines ciblés sera déterminée en fonctions des priorités régionales et des besoins des territoires urbains sélectionnés.

En fonction des stratégies territoriales retenues pour les autorités urbaines, un lien avec les autres objectifs stratégiques et objectifs spécifiques du programme pourra être effectué.

Soutien à l'intermodalité

Ce dispositif a pour objectif de :

- Soutenir le déploiement de mobilités innovantes, mobilités douces alternatives à l'usage individuel de la voiture et dans une optique de mobilité inclusive : kiosque de mobilité et de services, infrastructures de mobilité douce...
- Renforcer l'intermodalité : Accroître l'utilisation des transports en commun par tous types de publics en développant de nouveaux pôles d'intermodalité adossés à une réflexion globale de l'aménagement de leurs abords, et en coordonnant et articulant les offres de transports de voyageurs afin de fluidifier la chaîne de déplacement, jusqu'au dernier km.

Pour les opérations concernées, seront priorités les projets optimisant l'utilisation du foncier disponible afin d'éviter l'étalement urbain et intégrant les enjeux environnementaux (changement climatique, efficacité énergétique...).

Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)...) afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Principaux groupes cibles :

- Personnes publiques,
- PME et leurs groupements,
- Associations et fondations,
- Sociétés Publiques Locales (SPL) et Sociétés d'Economie Mixte (SEM),
- Bailleurs sociaux,
- Etc...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux :

Deux types de mise en œuvre sont proposés :

Des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) :

Cet objectif stratégique visant le développement territorial intégré des zones urbaines.

Les territoires éligibles seront sélectionnés via un appel à manifestation d'intérêt ou tout autre appel à projets mis en place par l'Autorité de gestion. Afin d'assurer une continuité dans les programmes d'actions préalablement mis en place par les territoires dans le domaine du développement urbain, les candidatures devront s'appuyer sur une stratégie urbaine intégrée préexistante.

Sur la base des stratégies de chacun des territoires sélectionnés, des enveloppes prédéterminées seront accordées à chaque autorité urbaine, garantissant ainsi un réel effet levier du FEDER.

Dans le cadre du présent objectif spécifique, une gestion en subvention globale des enveloppes accordées est une possibilité, sous réserve de la capacité des autorités urbaines à assurer cette gestion dans le respect de la réglementation nationale et européenne.

Outre l'inscription des typologies d'actions présentées dans cet objectif spécifique, chaque ITI pourra recourir à d'autres objectifs spécifiques en fonction de sa stratégie qui fera l'objet d'une validation par l'Autorité de gestion.

Des appels à projets régionaux :

Dans le cadre d'une stratégie régionale intégrée couvrant l'ensemble du territoire régional et visant les centralités urbaines du Grand Est, des appels à projets « infrastructures de proximité », « urbanisme durable » et « intermodalité » seront lancés. Le partenariat local sera associé à la procédure de sélection.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur	Valeur
D	5.1	FEDER	Transition	RCO113	Espace ouvert créé ou réhabilité en zone urbaine	Mètres carrés		
D	5.1	FEDER	Transition	IS	Infrastructures construites ou réhabilitées	nombre		
D	5.1	FEDER	Transition	IS	Pôles d'intermodalité aménagés	Nombre de pôles		

Tableau : Indicateurs de résultat										
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]

D2

D2 : Soutenir le développement du Massif des Vosges

Objectif spécifique 5.2

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic de territoire met en évidence la spécificité du massif des Vosges, tant par la géologie, le relief, le climat, les milieux naturels et la biodiversité que par l'architecture, qui représentent un potentiel de développement socio-économique et d'innovation et sont valorisés par des activités traditionnelles de production de biens et de services : tourisme, artisanat, agriculture, industrie, travail du bois. Ce territoire interrégional qui forment un trait d'union entre cinq départements du Grand Est et un de Bourgogne Franche-Comté reste un des massif français les plus habités, mais connaît néanmoins un solde migratoire négatif et un vieillissement accéléré de sa population. De même, la décroissance du nombre d'emplois amène à des déplacements quotidiens de ses habitants pour aller travailler dans les centres urbains. Cette zone reste, par ailleurs, très sensible aux changements climatiques qui ont une incidence directe tant sur le patrimoine naturel que sur les activités humaines (tourisme notamment).

Au regard de ce diagnostic et des enjeux majeurs présents et à venir, les objectifs de la priorité en mobilisant cet objectif spécifique sont de conforter et d'adapter l'activité économique du Massif dans une optique de plus long terme de maintien de la population et de l'activité sur le territoire du Massif des Vosges.

Il conviendra de concentrer les efforts sur les atouts du Massif. La valorisation de son industrie et de son artisanat passera par une structuration accrue des filières permettant leur adaptation aux marchés et leur dynamisation mais également par la mise en valeur du patrimoine industriel et artisanal spécifique du Massif.

Les TPE et PME seront encouragées et accompagnées à développer de nouveaux services nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur développement, s'adaptant ainsi aux besoins de la clientèle pour assurer leur croissance et leur pérennité.

La nécessité de répondre aux besoins spécifiques des métiers du Massif passera également par l'accompagnement sur des sujets tels que la saisonnalité et la pluriactivité.

Les acteurs du tourisme seront accompagnés et appuyés pour développer et créer des structures répondant aux attentes des publics cibles (sportifs, familles...) et renforçant leur attractivité. Ainsi, les hébergements et sites de visites devront d'avantage s'engager vers le e-tourisme, l'éco-tourisme, le tourisme 4 saisons et la montée en gamme des prestations.

Les acteurs majeurs du Massif, promoteurs de la convention interrégionale du massif des Vosges, seront accompagnés dans la mise en œuvre de celui-ci, notamment pour les actions de suivi, d'animation et de valorisation du Massif et de son identité propre. Ces actions étant nécessaires au développement de l'activité du Massif dans un objectif de cohérence et de vision à long terme.

De cette priorité, sont attendus des résultats directs en termes :

- D'augmentation des emplois dans les différents domaines qui seront soutenus,
- D'augmentation du nombre de visiteurs sur les sites à vocation culturelle et touristique qui seront soutenus.

Types d'actions :

Offrir une plus forte notoriété et valeur ajoutée aux productions, produits et savoir-faire spécifiques et identitaires du Massif ainsi qu'à son offre touristique :

- Réalisation d'études de faisabilité, de clientèles et de marchés, de *benchmarking* ;
- Création et animation d'outils de veille et de prospective ;
- Campagnes de communication ou de promotion collective permettant d'accroître la notoriété des filières spécifiques du massif des Vosges, dont la stratégie touristique de la destination Massif des Vosges ;
- Création et commercialisation de produits et services packagés en lien avec des approches ou stratégies collectives.

Inciter à la mise en réseau des entreprises des filières spécifiques du massif en favorisant des projets communs mobilisateurs :

- Réalisation et animation de démarches d'information, d'échanges et de collaboration entre acteurs d'une même filière spécifique ou de filières complémentaires.

Répondre aux besoins particuliers des métiers spécifiques de la montagne et du Massif (saisonnalité, pluriactivité, métiers du sport et des loisirs, du tourisme, de la valorisation économique et culturelle des patrimoines, de l'artisanat...) afin d'adapter, d'accroître et de rentabiliser leurs activités et d'améliorer leur attractivité (formations, marketing innovant, investissements spécifiques...), notamment dans un contexte de changement climatique.

Mettre en place et développer les services (dont numériques) répondant aux besoins des TPE et PME, des chefs d'entreprises, de leurs salariés ou de leurs clients, notamment par le biais de projets mutualisés, notamment dans une logique de vallée ou de bassin de clientèle (plate-forme de co-working, maisons de services aux saisonniers...).

Améliorer et diversifier les équipements spécifiques des filières du Massif notamment artisanales et touristiques :

- Etudes préalables et investissements productifs des entreprises des filières spécifiques du massif des Vosges à potentiel de développement, notamment dans le cadre d'approches collectives ;
- Etudes préalables, aide au démarrage et investissements dans des outils de production mutualisés (petites unités collectives de première transformation permettant de développer les liens entre production, transformation, clientèles et acteurs du territoire).

Améliorer la qualité d'accueil et de service offerts par les hébergements touristiques et sites accueillant des activités touristiques :

Hébergements :

- Les investissements viseront à augmenter la capacité et/ou la qualité d'hébergement sur le Massif au regard notamment des cinq filières déterminées dans le cadre de la stratégie touristique (écotourisme, sports d'hiver, activités de pleine nature et itinérance (« SHAPNI ») et tourisme de découverte) ;
- L'hôtellerie de plein-air est également concernée. Ainsi, les investissements pourront porter sur la diversification, la montée en gamme et l'amélioration de la qualité environnementale de l'offre d'hébergement, les bâtiments d'accueil, l'installation de matériels complémentaires.

Les études préalables relatives à un projet d'investissement pourront également être accompagnées.

Les investissements pourront porter sur la rénovation, l'extension ou la création d'hébergements touristiques.

Sites accueillant des activités touristiques :

Il convient de concentrer les efforts sur les sites touristiques les plus structurants, et en lien avec les filières qualifiant l'identité du Massif :

- Les investissements de qualification des stations de montagne, dans un esprit de tourisme quatre saisons, d'adaptation aux exigences de la clientèle, d'accueil de la clientèle familiale ;
- Les investissements pour une offre touristique et/ou sportive et les activités de nature en lien avec la valorisation du patrimoine ;
- Les investissements portant sur la rénovation et la renaturation de friches ;
- Les investissements de requalification des grands sites de visite du Massif ;
- Les investissements permettant le renforcement du tourisme de découverte industrielle (verre et cristal, tissage, art de la table...).

Pour les opérations concernées, seront priorisés les projets optimisant l'utilisation du foncier disponible afin d'éviter l'étalement urbain et intégrant les enjeux environnementaux (changement climatique, efficacité énergétique, biodiversité...).

Le développement de projets en zone Natura 2000 ou à proximité sera soumis au respect de la réglementation de droit commun (ex. : autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)...) afin d'en évaluer l'impact, le soutien étant conditionné à la délivrance de l'autorisation.

Principaux groupes cibles :

- PME,
- Groupements et association d'entreprises, groupements de producteurs
- Coopératives,
- Exploitants agricoles non éligibles au FEADER,
- Artisans,
- Organismes consulaires,
- Organisations et syndicats professionnels,
- Associations de développement et d'accompagnement,
- Plates-formes d'initiatives locales,
- Opérateurs du tourisme immatriculés auprès d'Atout France (offices de tourisme...),
- Collectivités, leurs établissements publics,
- Syndicats mixtes,
- Sociétés d'Economie Mixte,
- Associations,
- Etc...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux :

L'espace interrégional du Massif des Vosges, du fait de sa spécificité, dispose d'une gouvernance qui lui est propre. Celle-ci est composée de représentants de l'Etat, des Présidents de Régions et des Présidents de Départements. Ceux-ci sont réunis au sein d'une instance de décision, le Comité interrégional de pilotage et de programmation (CIPP). Le CIPP a pour attributions :

- De programmer des demandes de subvention au titre de la convention interrégionale du massif des Vosges ;
- De décider du lancement d'appels à projets et d'en valider les cahiers de charges ;
- De demander à faire réaliser des études relatives à certains projets soutenus ou au fonctionnement de la convention interrégionale du massif des Vosges ou sur tout autre sujet qui lui semblera nécessaire d'être traité pour assurer le bon fonctionnement de la politique mise en œuvre ;
- De suivre les indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique Massif des Vosges.

Afin d'assurer une parfaite cohérence entre la convention interrégionale du massif des Vosges et les actions financées au titre de cet objectif spécifique, le CIPP sera consulté pour avis pour les projets proposés à un financement au titre du FEDER selon 2 modalités possibles :

- Présentation des projets et de la proposition de financement au titre du FEDER lors du CIPP ;
- Présentation des projets et de la proposition de financement au titre du FEDER aux membres du CIPP (où toute(s) personne(s) déléguée(s) par ces membres) par voie électronique. Les projets seront ensuite présentés pour information lors du CIPP.

La programmation en Comité régional de programmation intervenant suite à l'avis rendu par le CIPP et avis final de l'autorité de gestion.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Il est proposé de mettre en place un rapprochement plus particulier avec le programme INTERREG transnational « Espace Alpin » qui aborde les problématiques spécifiques aux montagnes. Au-delà des échanges de savoir-faire et bonnes pratiques entre les programmes, le principe des « zones fonctionnelles » permettra de faire participer des opérateurs du Massif des Vosges à des projets transnationaux de l'Espace Alpin dans tous ses axes thématiques.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs (en cours de définition) :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible
D	5.2	FEDER	Transition	RCO001	Entreprises bénéficiant d'un soutien	Nombre		
D	5.2	FEDER	Transition	RCO77	Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Nombre		

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou	Année de	Valeur cible	Source des	Remarques [200]
D	5.2	FEDER	Transition	IS	Capacité d'accueil des structures d'hébergement nouvelles ou améliorées	personnes/an					
D	5.2	FEDER	Transition	RCR077	Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Nombre					

Communication et visibilité

La stratégie de communication a pour but de renforcer la cohérence des actions de communication relatives aux fonds européens menées entre 2021 et 2027. Elle doit permettre de donner une plus grande visibilité à de l'action de l'Europe sur l'ensemble du territoire de la Région Grand Est.

En parallèle, elle sera déclinée par un plan d'action annuel validé par le partenariat Régional en Comité de Suivi des Fonds.

Cette stratégie s'articule autour de 6 axes :

1) Les objectifs

- Faire gagner en lisibilité l'action de l'Europe en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement ;
- Contribuer à la réussite de la programmation des fonds sur son territoire ;
- Mieux faire connaître le rôle d'autorité de gestion de la région Grand Est à travers les nouveautés de la programmation 2021-2027 ;
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais également les bénéficiaires des aides ;
- Traduire en messages les valeurs portées par les FESI à savoir : cohésion, proximité, engagement, impartialité et appui.
- Favoriser la perception par les administrés du soutien de l'UE

2) Les publics cibles

- Grand public : cible qui pourra être segmentée en fonction des publics ou des compétences de la Région afin d'affiner les choix et impacts des actions de communication ;
- Les partenaires et les relais : création d'un réseau de bénéficiaires d'aides, élus, partenaires institutionnels, services instructeurs... ;
- Bénéficiaires des aides : porteurs de projets cofinancés ou porteurs potentiels qui seront encouragés à se regrouper en créant un réseau de bénéficiaires et ainsi devenir des ambassadeurs d'importance pour la diffusion du rôle et de l'action de l'Europe sur le territoire.

3) Les canaux de communication :

- Site internet unique dédié aux FESI sur le territoire de la Région Grand Est : regroupera l'ensemble des informations liées à la programmation et aux FESI, informations sur l'état d'avancement, sur les projets financés, création d'une boîte à outils relative aux relations presses, d'une FAQ... ;
- Facebook « L'Europe s'engage en GE » : application de la ligne éditoriale, diffusion régulière et ciblée d'informations concernant la programmation, l'évènementiel, les actualités... ;
- Evènementiel : diffusion d'informations relatives à la programmation (règlements, états d'avancement, projets financés) via le Mois de l'Europe, les Comités de Suivi, les inaugurations de projets financés, les événements ponctuels... ;
- Newsletter interne : transmettre une information régulière au sein de la Direction mais également de l'ensemble des agents de la Région pour créer une véritable identification en tant qu'autorité de gestion ;
- Relations presses : planification régulière d'opérations presse ;

- 4) L'activité sur les médias sociaux
 - Concentration de la mise en œuvre de la stratégie de communication sur la page FB « L'Europe s'engage en GE » : suivi de la ligne éditoriale approuvée par la DFE. Cette activité permettra de toucher un vaste public, de créer des communautés et de travailler notre visibilité en jouant sur le réseau
- 5) Budget prévisionnel : entre 600 000€ et 1 million d'€.
- 6) Indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation :
 - Statistiques liées au site internet : nombre de visites, de rebonds, origine des utilisateurs (géographique, provenant de quel support : FB, site de la Région...) ;
 - Activité sur la page Facebook « L'Europe s'engage en GE » ;
 - Etude de notoriété à l'issue de la période de programmation.